SEOLIS
SAEML à Directoire & Conseil de surveillance
Au capital de 72 116 000 €
336 avenue de Paris – 79000 NIORT
RCS NIORT 492 041 066

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE DES ACTIONNAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

SOMMAIRE

INTRODUCTION 3
I – SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE 4
I.1 FAITS MARQUANTS AU NIVEAU DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2024 4
Augmentation du capital social de Séolis Prod 4
CSPE 4
Evolution de la gouvernance 4
Axes stratégiques 4
contrôle de la CRC 4
I.2 ACTIVITE AU NIVEAU DU GROUPE 5
I.2.1. fourniture d'énergies, services associés, Distribution de Gaz : SEOLIS et SELIA 5
I.2.2. Distribution d'électricité : Gérédis Deux-Sèvres 6
I.2.3. Production d'ENR : 3D energies, Seolis Prod ; autres entités 6
II - FAITS MARQUANTS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 7
III - EVOLUTION PREVISIBLE, PERSPECTIVES, RISQUES ET INCERTITUDES 7
IV - FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2024 8
IV.1 GEREDIS DEUX-SEVRES 8
IV.2 SELIA 8
IV.3 SEOLIS MOBILITES 8
IV.4 SEOLIS PROD ET SES FILIALES 8
IV.4.1 SEOLIS PROD 8
IV.4.2 Principales Filiales et participations de SEOLIS PROD 8
V - RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT 11
VI - PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL 11
VII - PRESENTATION DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024 12
VII.1 COMPTES SOCIAUX 12
VII.1.1 Le Compte de Résultat Simplifié 12
VII.1.2 Le Bilan 12
VII.2 TABLEAU DES DERNIERS EXERCICES 13
VII.3 TABLEAU DES AUTORISATIONS FINANCIERES 13
VII.4 INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT 14
VII.5 COMPTES CONSOLIDES 15
VIII – SITUATION DES MANDATS EN COURS AU 31 DECEMBRE 2024 15
VIII.1 Conseil de Surveillance 15
VIII.2 Directoire 16
VIII.3 Commissaires aux Comptes 16
IX – PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT 16
X- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES ET DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT 17
XI - OBSERVATIONS DU COMITE SOCIAL ÉCONOMIQUE 17
PROJETS DES DELIBERATIONS PRESENTEES AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE 17
ANNEXES 20
ANNEXE I – COMPTES SOCIAUX ET ANNEXES (DONT TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS) 20
ANNEXE II – COMPTES CONSOLIDES ET ANNEXES 20
ANNEXE III – TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES. 20
ANNEXE IV – RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, INCLUANT SES OBSERVATIONS SUR LE RAPPORT ET SUR LES COMPTES 20
ANNEXE V – OBSERVATIONS DU COMITÉ SOCIAL ÉCONOMIQUE 20

INTRODUCTION

Messieurs les représentants des Actionnaires,

Messieurs les Actionnaires

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément aux dispositions légales et statutaires en vigueur, afin de vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation les comptes de la Société ainsi que du groupe, concernant cet exercice.

Ces comptes sont joints au présent rapport.

Avant de vous exposer les différentes propositions de résolutions soumises à votre vote, nous vous prions de prendre connaissance des principaux faits ayant marqué la vie de Séolis (ci-après « Séolis » ou « la Société ») au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ainsi que des récentes évolutions postérieures à cette clôture, telles que perçues et constatées par votre Directoire.

La Société étant astreinte à établir des comptes consolidés tels que définis notamment par les dispositions des articles L.233-16 et suivants du Code de Commerce, et compte tenu des dispositions de l'article L.233-26 du même Code, le présent rapport inclut celui sur la gestion du groupe constitué par la Société et ses filiales directes ou indirectes.

Nous vous rappelons que conformément aux textes en vigueur : i) un rapport sur le gouvernement d'entreprise (article L.225-68 C.Com), intégrant notamment les observations du Conseil à l'assemblée, sera établi par le Conseil de surveillance en date du 28 mars , et annexé au présent rapport ; ii) les informations relatives notamment aux mandats et aux conventions règlementées figurent dans ledit rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

I – SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE

I.1 FAITS MARQUANTS AU NIVEAU DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2024

Peuvent notamment, concernant l'exercice clos le 31 décembre 2024, être considérés comme significatifs les éléments suivants.

AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL DE SEOLIS PROD

Afin de consolider les fonds propres de Séolis Prod, une augmentation de capital social a été effectuée à hauteur de 5M€ en décembre, portant le capital de 18 000 000 € à 23 000 000 €. Cette augmentation permet de consolider les fonds propres de Séolis Prod conformément aux recommandations formulées par la Chambre Régionale des Comptes dans le rapport émis suite au contrôle effectué pour la période courant de 2017 à 2022.

CSPE

A relever, s'agissant de l'activité d'acheteur obligé, la régularisation des droits de SEOLIS sur la CSPE au cours de l'année 2024 avec le versement de 7/12 de la somme en août 2024 soit 37 811 741 € puis 1/12 de la somme par mois pendant 5 mois jusqu'à apurement du Montant soit un total de 64 820 127 €.

EVOLUTION DE LA GOUVERNANCE

Par délibération du 27 novembre 2023, le Conseil de Surveillance a nommé, avec effet au 1er janvier 2024, M. Sébastien GUINDET comme directeur Général de SEOLIS.
Akhobi SITOU, président du Directoire, a démissionné de ses différents mandats avec effet au 1er octobre 2024. Il a été remplacé à compter de cette date par Yannick PILPAY.

AXES STRATEGIQUES

Séolis, en lien avec les autres entités du groupe, a élaboré la nouvelle période des axes stratégiques 2025-2030 après avoir procédé au bilan des axes stratégiques de la période 2019-2024.

CONTROLE DE LA CRC

Pour mémoire, la Société avait en 2023 fait l'objet d'un contrôle par la Chambre Régionale Nouvelle Aquitaine de la Cour des Comptes (CRC), pour les exercices courant de 2017 à 2022.

- Réception du Rapport d'observations définitif (ROD) : 01er mars 2024
- Transmission de nos dernières remarques : 28 mars
- Réception du dernier Rapport d'observations définitif : 10 avril
- la CRC a transmis le ROD, à la préfecture, au Directeur Départemental des finances publiques des deux sèvres, et au président du SIEDS ;
- le ROD a été également présenté en assemblée au SIEDS, et publié sur le site de la CRC.

Les conclusions du ROD soulignent la robustesse de la situation financière de Séolis, Gérédis, Sélia. Elles font part des recommandations suivantes :

- S'agissant du mandat de M. DROUIN au Directoire, modifier les statuts en matière d'incompatibilité du mandat de membre du directoire et d'ancien CAC. Séolis en a pris acte et s'est engagée à les modifier à la prochaine occasion

- Reprendre la convention de centralisation de la trésorerie en clarifiant les conditions de rémunération des avances et établir une convention d'avance en compte courant entre SEOLIS et SEOLIS Mobilités. Ces deux points sont purgés compte tenu de la signature de la nouvelle Convention de trésorerie.

I.2 ACTIVITES AU NIVEAU DU GROUPE

À titre liminaire, conformément à l'article L232-1 du Code de commerce lequel dispose que les sociétés tenues d'établir un rapport de gestion doivent mentionner les succursales existantes, nous vous précisons que SEOLIS, ni aucune des entreprises qu'elle contrôle, ne disposent d'une succursale.

I.2.1. FOURNITURE D'ENERGIES, SERVICES ASSOCIES, DISTRIBUTION DE GAZ : SEOLIS ET SELIA

A) FOURNITURE D'ELECTRICITE

Concernant le marché réglementé sur lequel opère Séolis, au 31 décembre 2024, on note une légère hausse du portefeuille avec 149 577 contrats relevant de cette catégorie, pour un volume de 890 GWh.

Pour cette activité au tarif réglementé de vente, on constate l'incidence de la hausse des anciennes versions tarifaires d'acheminement sur la marge dans l'attente de la fin du déploiement des compteurs Linky et du basculement sur les versions tarifaires d'acheminement en 4 postes.

Concernant le marché libre porté par SELIA, au 31 décembre 2024, on note une diminution du portefeuille avec 15 539 contrats (17 117 l'année précédente) pour un volume de 1074.27 GWh (1 112.35 l'année précédente). Le 1er trimestre 2025 a été marqué, par une régularisation positive importante des couvertures souscrites dans le cadre des achats d'énergie sur les marchés européens, ce qui a permis à SELIA de rembourser à SEOLIS les avances en comptes courants que cette dernière lui avait consenties.

B) GAZ (NATUREL ET PROPANE)

La fourniture du gaz naturel représente un volume vendu de 187GWh, en baisse par rapport à l'année précédente (194GWh). Cette activité est réalisée par SELIA avec l'appui de la maison mère SEOLIS pour l'approvisionnement dans le cadre des prestations intragroupe.

La Société a quant à elle développé son activité de gestionnaire de réseau de distribution de gaz naturel. Au 31 décembre 2024 le volume acheminé représente 205.4 GWh (contre 244.5 GWh l'année précédente) pour un chiffre d'affaires de 969 K€.

Au 31 décembre 2024, au titre de l'activité Gaz Propane (réseau et citerne confondus), on relève 817 contrats pour un volume total consommé de 1092 tonnes. Le chiffre d'affaires pour cette activité représente un CA de 1.313 M€.

C) ECLAIRAGE PUBLIC

Au 31 décembre 2024, 152 communes font confiance à Séolis pour l'entretien, le dépannage et les travaux d'éclairage public.
26 communes ont souscrit à la nouvelle offre IRIS.
Le nombre de points lumineux maintenus est stable depuis plusieurs années (23849 PL). Les travaux (neufs ou renouvellements) d'éclairage ont été facturés pour plus de 2,2 M€.

D) CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE)

Le mécanisme des CEE est régi par les articles L221-1 et suivants du code de l'énergie ainsi que par leurs textes d'application. Ce mécanisme repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée aux fournisseurs d'énergie dont les ventes annuelles sont supérieures à un seuil.

Au 31 décembre 2024, SEOLIS et SELIA disposent d'un niveau de CEE (Classiques / Précarité) conforme aux objectifs.

E) MOBILITE ELECTRIQUE

L'année 2024 a été marquée par la fin du renouvellement des bornes < 22kW (recharge accélérée).
5 bornes >24kW ont été remplacées, et 3 sont en attente. Ceci permettra la recharge sur 11 bornes rapides.
Le Chiffre d'affaires comptabilisé s'agissant de la création et du renouvellement des bornes est de 675 k€, et 202 points de charge étaient en service au 31 décembre 2024. On compte 265 clients Alterbase au 31 décembre 2024.

I.2.2. DISTRIBUTION D'ELECTRICITE : GEREDIS DEUX-SEVRES

Le 21 novembre 2024 est survenue la Tempête CAETANO, qui a eu une incidence forte sur le réseau, principalement en raison des effets de la tempête sur la végétation (chutes d'arbres, envol de branchages…). Au plus fort de la tempête, à 17h00, 6 000 foyers ont été privés d'électricité. Au total, plus de 40 départs HTA ont été touchés et plus d'une centaine de pannes BT (réseau BT et branchements client) recensées. Ceci fait de cette tempête l'évènement le plus impactant depuis la tempête XYNTHIA de 2010, avec 19,11 min d'impact sur le critère B.

Au titre de l'acheminement, le volume facturé sur l'exercice 2024 est de 1,592 TWh contre 1.642 TWh en 2023, soit une baisse de 3,05%. Les températures douces en automne et les mesures de sobriété ont contribué à cette baisse. Les recettes 2024 s'élèvent à 82,18M€ contre 78.57 M€ en 2023, cette hausse étant liée à l'Effet prix favorable de la hausse du TURPE .

GEREDIS recourt aux prestations de la direction des achats d'énergie pour l'appuyer dans l'achat de ses pertes afin de devenir son propre fournisseur d'achat des pertes.

S'agissant des raccordements, l'augmentation sur les raccordements producteurs se poursuit.

Au total, le nombre de points de livraison en service est de 168 834 au 31/12/2024 contre 165 693 au 31/12/2023 soit une légère augmentation de 1.9 %.

Quant à la qualité de service, les indicateurs traduisent un niveau élevé de qualité.

I.2.3. PRODUCTION D'ENR : 3D ENERGIES, SEOLIS PROD ; AUTRES ENTITES

À titre liminaire il est précisé que les chiffres mentionnés infra représentent la quote-part du groupe dans les différentes activités (valeurs proratisées)

HYDRO-ÉLECTRICITÉ

Sont ici évoquées les productions des entités SUDHYDRO Groupement, AQUA 64 et HYDROCOP, ainsi que celle de la centrale Hydro'nov appartenant à SÉOLIS Prod. À fin décembre 2024, le cumul de production est de 58.8 GWh, correspondant à un chiffre d'affaires de 5 683 k€.

PHOTOVOLTAÏQUE

A fin décembre 2024, le cumul de production des différentes entités sous Séolis Prod est de 58.3 GWh, correspondant à un chiffre d'affaires de 8342 k€.

EOLIEN

Sont ici évoquées les productions de la SEM 3D et ses sociétés affiliées. Sur 2024, la quote part de Séolis Prod correspond à 46.3 GWh pour 3 875 K€.

BIOMASSE - MÉTHANISATION

Sont ici évoquées les productions des entités Tiper Méthanisation et Capter méthanisation. En dépit des efforts de l'exploitant, le productible n'est toujours pas atteint. METHINNOV produit conformément aux attentes.
Globalement, la production (électricité + gaz) des différentes entités représentent un volume de 11.2 GWh, pour un Chiffre d'affaires de 1 871 K€.

II - FAITS MARQUANTS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Le premier trimestre 2025 a été marqué par une régularisation importante, au bénéfice de SÉLIA, des couvertures souscrites pour les besoins de l'approvisionnement des offres de marché au titre des années 2023 et 2024.

Par décision en date du 24 janvier 2025, le Conseil de Surveillance de la Société a pris acte de la démission de M. VERGER de son mandat de membre du Directoire avec effet au 1er février 2025. Il a également désigné Madame MOREAU comme membre du Directoire de la Société à compter de cette date.

SEOLIS répond actuellement à des enquêtes diligentées au niveau national par l'administration (DGCCRF) sur les activités de gestion des infrastructures de recharge des véhicules électriques notamment s'agissant du respect des obligations d'information contractuelle et précontractuelle des clients consommateurs.

III - EVOLUTION PREVISIBLE, PERSPECTIVES, RISQUES ET INCERTITUDES

La société doit poursuivre le développement des outils lui permettant de piloter finement les sujets auxquels elle est confrontée, et veiller à la défense de ses intérêts dans ce cadre. La prise en compte des évolutions des dispositifs règlementaires (VUN se substituant à l'ARENH, Evolutions des TC et TRV …) est également cruciale.
Plus particulièrement devront être poursuivies les actions mises en place aux fins de mise en œuvre des évolutions intervenues en réaction à la crise des marchés de l'énergie : lignes directrice de la CRE (Séolis s'étant engagée à s'y conformer sous réserve des délais), cohérence des offres. Les demande de transmission liées à ces différents dispositifs (qu'il s'agisse de déclarations récurrentes ou bien de contrôles) nécessite la consolidation des données afférentes.
S'agissant de la CSPE, la problématique de compensation / de reversement des charges de services public, avec les difficultés liées aux nécessités de procéder à des avances de trésorerie, devient récurrente et interroge le modèle actuel.
La Société devra également travailler sur le renouvellement du dispositif permettant d'approvisionner les offres de marché portées par SELIA.

IV - FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2024

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au rapport.

IV.1 GEREDIS DEUX-SEVRES

S'agissant de la filiale Gérédis Deux-Sèvres, nous vous avons présenté son activité lors de notre exposé sur l'activité de la Société, ainsi que ses perspectives dans l'article précédent. Gérédis Deux-Sèvres ne détient aucune participation dans la Société, ni dans aucune autre société.

IV.2 SELIA

Les actions de commercialisation ayant été précédemment ajustées pour tenir compte des problématiques de couvertures de risque, un certain effet d'inertie a été constaté, qui tend à se résorber. L'activité de SELIA intervient ainsi dans un contexte de marché redevenu très concurrentiel. Ceci a incité l'entreprise à réévaluer sa politique commerciale et réactiver les actions en matière de vente directe et indirecte. Pour soutenir la relance, deux enveloppes budgétaires ont été allouées. La Prime Confiance qui vise à soutenir les clients les plus affectés par les prix de l'énergie en 2024-2025 et la Prime Energie dédiée au développement de l'activité en conquête et renouvellement.

IV.3 SEOLIS MOBILITES

SEOLIS MOBILITES, filiale unipersonnelle de SEOLIS, est dotée d'un capital social de 10 000 € et a pour objet la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de mobilité décarbonée. Dans ce cadre, trois sociétés de projet exploitent des stations de distribution de BIOGNV pour les flottes automobiles. Des optimisations et synergies sont recherchées afin d'améliorer la rentabilité de ces activités.

IV.4 SEOLIS PROD ET SES FILIALES

IV.4.1 SEOLIS PROD

Séolis PROD concentre la plupart des actifs de production du groupe au travers de filiales ou de participations. Elle mène également des études pour le développement de nouveaux projets et relais de croissance, et gère ses investissements. Le Chiffre d'affaires de Séolis Prod à proprement parler au cours de cet exercice reste plutôt marginal au regard desdits investissements. En effet, la majorité des projets sont exploités par filiales interposées : Séolis Prod exploite ainsi en propre neuf centrales de production photovoltaïque et une centrale de production hydro-électrique (Hydronov).

IV.4.2 PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS DE SEOLIS PROD

FILIERES MIXTES :

3D ENERGIES SAEML

SÉOLIS PROD détient une participation au sein de 3D Energies, SAEML, immatriculée auprès de RCS de Niort sous le n° 751 401 142 et dont le siège est sis au sein des locaux de SEOLIS.

Le capital social de 3D Energies est de 31 433 680 euros, avec une participation de SEOLIS Prod au sein du Capital de 3D Energies de 40.03%. Au titre de l'exercice objet du présent rapport, l'activité de 3D Energies SEM a consisté à exploiter les sociétés de projet et en la mise en œuvre d'études, de prospection et instruction de projets.

Compte tenu de la participation de 3D Energies SEM au sein du capital de SEOLIS, la part d'auto contrôle au 31 décembre 2024 reste égale à 6%.

SEM AVERGIES

Séolis Prod détenait au 31.12.24 10% de la société d'économie mixte Avergies, créée en partenariat avec le Syndicat d'énergies du Lot et Garonne (SDEE 47). Cette société, au capital de 10 005 800 euros, est destinée à l'étude, la réalisation et exploitation d'infrastructures de production d'énergies de toute sorte. Les projets dans ce cadre restent en cours de développement. Une augmentation de capital réalisée en 2025 a induit une dilution de la quote part de Séolis Prod au capital, laquelle a été ramenée à 5.2 %.
Avergies n'est pas consolidée au niveau de Séolis.

FILIERE SOLAIRE :

IENR

I-ENR (RCS Niort 794 204 701), SAS au capital de 2 100 000 €, est en totalité détenue par SEOLIS Prod. Cette société a vocation à détenir des actifs de production d'énergie électrique à partir d'énergies d'origine renouvelable.

Au 31 décembre 2024, I-ENR détient la totalité du capital des sociétés de projet suivantes :

- ENR 1, ILEO 7, SCHIII CDDR 3, CDDR 4, CDDR5,
- Mecojit 1, Mecojit 2, Mecojit 3, MECO 5

La totalité des projets portés par ces sociétés sont en exploitation. Sur l'ensemble de ceux-ci, l'enjeu est la consolidation et l'optimisation de l'exploitation des différentes centrales, ainsi que la maîtrise des dépenses de fonctionnement et à l'optimisation de la maintenance. La totalité des filiales d'I-ENR intègrent le périmètre de consolidation de Séolis au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

ENR 2

Cette entité détient en propre deux systèmes mobiles de production photovoltaïque dont la cession au bénéfice de SELIA est en cours de réflexion.
La filiale unipersonnelle LIMA a vocation à construire et à exploiter en propre et directement une centrale photovoltaïque au sol, située à Limalonges. Cette centrale a fait l'objet d'un permis de construire et le montage du financement est en cours. Il est envisagé une simplification du schéma en remontant LIMA directement sous Séolis Prod.

TIPER SOLAIRE 3

Séolis Prod détient des participations au sein du capital de la société **TIPER SOLAIRE 3**.
TIPER SOLAIRE 3 est une SAS au capital de 1000 € ayant pour objet l'exploitation d'un champ solaire situé sur la commune de Thouars (79100), d'une puissance de 8,7 MWc. Le capital est détenu à 60% par la SEM ESTER et à 40% par SÉOLIS PROD, qui en assure également la présidence.
TIPER SOLAIRE 3 poursuit l'exploitation de la Centrale. Un plan d'action est en cours de réflexion pour fluidifier la gouvernance de cette filiale.

VMH1 ET VMH11

SEOLIS Prod détient en totalité les sociétés VMH1 et VMH11. Ces deux entités intègrent le périmètre de consolidation de SEOLIS.
VMH11 exploite une centrale photovoltaïque située à Bédénac (17). Cette centrale est d'une puissance installée de 11 MWc.
VMH1 exploite une centrale au sol d'une puissance installée de 8 MWc et est située à Manot – Roumazières Loubert (16).

P79 MELLERAN

Léger début d'activité pour cette société qui génère, pour l'exercice objet du présent rapport, un CA de 21K€.

ODEUS

A cours de l'exercice objet du présent rapport, poursuite du partenariat avec See You Sun et développement de l'activité relative aux ombrières photovoltaïques:

- Mise en service de la première ombrière à THOUARS
- Développement de l'activité relative aux ombrières photovoltaïques
- Conclusion de plusieurs Conventions avec les communes, obtention de plusieurs permis de construire et constitution d'un portefeuille de projets
- Obtention du financement pour une 1ère grappe de projets et lancement des constructions correspondantes. Mises en service prévues au 1er trimestre 2025.
- Constitution d'une 2ème grappe de projets et recherche du financement associé

SEUR LA LOGE

Un partenariat avec URBASOLAR, dans le cadre d'un projet de construction et exploitation d'une centrale photovoltaïque d'une puissance installée de 4,9 MWc sur une surface de 9,6 ha sur un site d'enfouissement de déchets à Coulonges Thouarsais exploité par le SMITED. Ce projet a été retenu dans le cadre de l'appel d'offre par la CRE. SÉOLIS PROD est majoritaire à 31% et assure la présidence et les prestations support nécessaires à la société.
La Centrale est exploitée depuis octobre 2023.

IEL EXPLOITATION 81

La SAS IEL Exploitation 81 exploite un portefeuille de 18 centrales photovoltaïques sur toitures agricoles. Le financement a été mis en place.
IEL exploitation 81 est intégrée en consolidation au niveau de SEOLIS. L'ensemble du portefeuille des centrales est exploité.

FILIERE HYDRO ELECTRICITE:

SUDHYDRO GROUPEMENT

Séolis Prod détient une participation de 14,3% au sein de **SUDHYDRO Groupement**, SAS au capital de 2 835 000 €, immatriculée auprès du RCS de Castres sous le n° 752 978 361 et dont le siège est sis 18 avenue Victor Hugo – 81500 LAVAUR.
Au cours de l'exercice objet du présent rapport, SUDHYDRO groupement a poursuivi l'exploitation de sa filiale et société de projet, la SECH, qui exploite une centrale de production hydro électrique sise à Corbarieu.
SUDHYDRO Groupement ne fait pas partie du périmètre de consolidation de Séolis.

AQUA 64

SEOLIS PROD détient au 31.12.24 une participation de 38.8% au sein d'AQUA 64, ayant pour objet la gestion de centrales hydro-électriques. Les comptes d'aqua 64 vous sont présentés infra, la société étant consolidée au niveau de SEOLIS.
Cette société a procédé, concomitamment à sa création, à l'acquisition des deux entités suivantes :

- Centrale de pont d'Espagne SAS exploitant une turbine en contrat d'achat H 07 et dont la production annuelle moyenne est de 8.3 GWh
- Centrales d'Arudy, SAS exploitant deux turbines en contrat d'achat H 07 et dont la production annuelle moyenne est, respectivement, de 1.2 et 2.9 Gwh

HYDROCOP

HYDROCOP est une société dont le capital a été augmenté au cours de l'exercice de 80 287 040 € à 106 887 780 €. Cette augmentation a permis à HYDROCOP de racheter les actions détenues par la Caisse des dépôts et consignations au sein de la filiale NEH et de devenir seule actionnaire de cette entité. HYDROCOP détient elle-même un certain nombre de filiales, soit en totalité soit conjointement avec des tiers.

SEOLIS Prod détient désormais 10.38 % du capital de cette structure (contre 8.81% avant l'augmentation de capital), la souscription à la dernière augmentation de capital de cette structure ayant excédé son droit préférentiel de souscription. HYDROCOP n'est pas consolidée dans le périmètre de SEOLIS.

HYDROCOP et SUDHYDRO ont acquis à parité le capital de la société SA AQUA 65 (anciennement Centrale du Funiculaire du Pic de Jers), exploitant deux centrales hydroélectriques dans les environs de Lourdes pour une puissance de 2,4 MW.

FILIERE METHANISATION :

TIPER ET CAPTER METHANISATION

TIPER METHANISATION est une SAS, immatriculée au RCS de Niort sous le n° 503 808 354, dont le siège est sis 3, rue du Bois Saint-Hilaire – ZA du Grand Rosé - 79100 Louzy. La société exploite une unité de méthanisation sur la même commune. La participation de SÉOLIS PROD au sein de TIPER METHANISATION est de 32,71%. Le montant de son capital a été réduit, par apurement des pertes, à 777 100 euros. L'unité exploitée par Tiper Méthanisation produit de façon proche du nominal.

CAP'TER METHANISATION est une SAS, immatriculée au RCS de Niort sous le n°523 654 192, dont le siège est Zone artisanale Riblaire – 79330 SAINT-VARENT. La société a pour objet d'exploiter une installation de méthanisation sur cette commune. La participation de SÉOLIS PROD y est de 21,32%. Le montant de son capital a été réduit, par apurement des pertes, à 265 850 euros. L'unité ne produit pas au niveau du nominal en dépit des travaux effectués.

METHINNOV'

METHINNOV a été créée par un groupement d'agriculteurs et un porteur de projet en vue de développer, construire et exploiter une unité de méthanisation dans le Mellois. SEOLIS Prod participe à cette structure à hauteur de 33% du capital social. La Centrale injecte et la production est conforme au prévisionnel.

BIOMASSE THOUARSAISE

BIOMASSE THOUARSAISE est détenue par Séolis Prod à hauteur de 10%. Cette société porte un projet de centrale de méthanisation agricole aux fins d'injection de biométhane sur le territoire de la commune de THOUARS (79100).

V - RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L.232-1 du Code de Commerce, nous vous informons que la Société n'a dépensé aucune somme au titre des activités de recherche et développement sur l'exercice 2024. Aucun crédit d'impôt n'est donc prévu à ce titre.

VI - PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Tant au sein de Séolis que de ses filiales, la proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel selon la définition de l'article L.225-102 du Code de Commerce est inexistante au 31 décembre 2024.

VII - PRESENTATION DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

L'exercice considéré a couru du 1er janvier au 31 décembre 2024. Les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

VII.1 COMPTES SOCIAUX

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.
Le Chiffre d'Affaires net s'élève, pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, à 259 467 563 € contre 284 946 773€ pour 2023.

VII.1.1 LE COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE

En Euros	**Produits**	**Charges**	**Résultat**
Exploitation	264 862 171	259 632 142	5 230 029
Financier	8 759 653	2 211 962	6 547 691
Courant avant Impôts			11 777 720
Résultat Exceptionnel			- 169 174
Participation et Impôt sur les sociétés			Participation 376 262 IS 2 274 567
Résultat net après impôts			8 957 718

VII.1.2 LE BILAN

En Euros

ACTIF	**Valeur Nette au 31/12/2024**
Actif net immobilisé	98 141 932
Actif net circulant	337 023 935
TOTAL ACTIF	**435 165 868**

PASSIF	Au 31/12/2024
Capitaux propres	165 746 576
Autres fonds propres	79 325
Provisions pour risques et charges	9 522 386
Dettes	259 817 581
TOTAL PASSIF	**435 165 868**

VII.2 TABLEAU DES DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaitre les résultats de la Société au cours des 5 derniers exercices.

VII.3 TABLEAU DES AUTORISATIONS FINANCIERES

Néant

VII.4 INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT

Il résulte des dispositions des articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de Commerce que la Société doit publier, dans le présent rapport, la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des créances à l'égard des clients par date d'échéance.
Nota: le tableau des factures reçues ne présente pas les dettes intra-groupes

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu à l'article D. 441-4)						
	0 jour (indicatif)	1-30 j	31-60 j	61-90 j	91 j &+	Total (1 jour &+)
A) Tranches de retard de paiement						
Nb de factures concernées	765					**185**
Montant total (TTC)	6 013 931	1 285 908	5 644	35 120	493 796	**1 820 467**
Pourcentage du montant total des achats TTC	2.57	0.55	0	0.01	0.21	**0.78**
B) Factures exclues du A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées						
Néant						
C) Délais de paiement de référence utilisés						
Délais de paiement de référence utilisés	Délais contractuels : Factures avec commandes émises par le service achat : 45 j FdM Factures liées à un marché de travaux : 30 j date de réception Autres factures : à réception ou selon contrat					

Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31-60 jours	61-90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et +)
A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	13 354					**13 544**
Montant total de factures concernées (TTC)	11 154 512	2 194 936	550 465	414 437	1 438 150	**4 597 987**
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	3.71	0.73	0.18	0.14	0.48	**1.53**
B) Factures exclues du A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	10 530					
Montant de factures exclues (TTC)	3 765 545					
c) Délais de paiement de référence utilisés						
Délais de paiement de référence utilisés	Délais contractuels : 15j à date de facture					

VII.5 COMPTES CONSOLIDES

Les comptes consolidés de Séolis présentent les caractéristiques suivantes :

COMPTE DE RESULTAT :

En €

	Montant
Chiffre d'affaires	**497 294 013**
Résultat d'exploitation	**38 040 915**
Résultat financier	**- 1 421 575**
Résultat exceptionnel	**472 177**
Résultat Groupe	**23 420 055**

BILAN

En €

ACTIF	**Valeur nette**
Actif immobilisé	**827 886 632**
Actif circulant	**475 615 647**
TOTAL ACTIF	**1 303 502 279**
PASSIF – dont:	**Valeur nette**
Capitaux propres de l'ensemble (dont intérêts minoritaires)	**316 615 736**
Provisions	**113 303 382**
Droit du Concédant	**468 717 892**
Dettes	**404 865 269**
TOTAL PASSIF	**1 303 502 279**

Nous vous proposons, conformément aux articles L225-100 et L233-16 du Code de Commerce de bien vouloir approuver les comptes consolidés qui vous sont présentés en annexe.

VIII – SITUATION DES MANDATS EN COURS AU 31 DECEMBRE 2024

VIII.1 CONSEIL DE SURVEILLANCE

Aucun mandat des membres du Conseil de Surveillance n'est à renouveler.

VIII.2 DIRECTOIRE

Aucun mandat des membres du Directoire n'est à renouveler.

VIII.3 COMMISSAIRES AUX COMPTES

M. VERLET a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet à l'issue de l'assemblée Générale tenue en juin 2024 sur les comptes de l'exercice clos au 31.12.2023.

Conformément aux dispositions en vigueur la société SOLAES AUDIT - RICHEMONT CAPERAA AUDIT a assuré la suppléance de M. VERLET. Il conviendra donc que l'assemblée Générale prenne acte de la fin du mandat de commissaire aux comptes de M. VERLET et de son remplacement par la société SOLAES – RICHEMONT CAPEERA Audit. Il n'y a pas lieu de désigner un suppléant.

IX – PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

L'exercice social de la Société clos le 31 décembre 2024, dont nous vous demandons d'approuver les comptes, se solde par un bénéfice de 8 957 718 euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat comme suit :

		En euros
Réserve légale *	**Dotation** (5% du bénéfice)	**447 886**
	Montant avant dotation	**4 232 051**
	Montant après dotation	**4 679 937**
Autres réserves	**Dotation**	**8 509 832**
	Montant avant dotation	**56 553 866**
	Montant après dotation	**65 063 698**
Distribution de dividendes		**0**

**Pour mémoire, l'article L232-10 du code de commerce donne l'obligation d'affecter, chaque année, 5% au moins du bénéfice à une réserve légale, et ce, jusqu'à ce que le montant de cette réserve atteigne 10% du capital social soit 7 211 600 €.*

En conséquence, la réserve légale passerait de 4 232 051 € à 4 679 937€, et le Poste « Autres réserves » de 56 553 866 € à 65 063 698€

L'affectation du résultat de la Société, que nous soumettons à votre approbation, est conforme à la loi, aux règlements et aux statuts de la Société.

X- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES ET DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'au titre du dernier exercice clos, aucun dividende n'a été distribué.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies, pris ensemble l'article 39-4 du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge les dépenses non déductibles du résultat fiscal à hauteur de 14 249€

XI - OBSERVATIONS DU COMITE SOCIAL ÉCONOMIQUE

Le texte des observations présentées par le Comité Social Économique est annexé au présent rapport.

***

Lecture de ce rapport, ainsi que des observations et du rapport du Conseil de Surveillance, ayant été donnée, sont soumises au vote de l'Assemblée Générale de céans les résolutions ci-jointes.
Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises ci-dessous :

PROJETS DES DELIBERATIONS PRESENTEES AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

PREMIERE DELIBERATION - APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE, INCLUANT LE RAPPORT DE GESTION DU GROUPE SEOLIS

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires,
Vu les documents qui lui ont été présentés
Approuve le rapport du Directoire sur la situation et l'activité de la société, incluant la situation et l'activité du groupe, pendant l'exercice clos le 31 décembre 2024 et toutes les opérations qui y sont mentionnées.

DEUXIEME DELIBERATION - APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024 ET QUITUS

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires,
Vu le rapport de gestion du Directoire,
Vu le rapport général des Commissaires aux Comptes,
Vu le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, incluant ses observations sur les comptes, le rapport de gestion et les projets de résolutions,
Vu les observations du Comité social économique afférentes,
Approuve les comptes de l'exercice écoulé, comprenant le bilan, le compte de résultat et les annexes tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion de la Société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.
Prend acte de ce que les dépenses non déductibles du résultat fiscal telles que définies par l'article 39-4 du Code Général des Impôts, pris ensemble l'article 223 quater du dit code sont d'un montant de 14 249 €
En conséquence, *donne quitus* entier et sans réserve au Directoire de sa gestion pour l'exercice écoulé.

TROISIEME DELIBERATION - APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires,
Vu le rapport de gestion consolidé du Directoire,
Vu le rapport général des Commissaires aux Comptes,

Vu le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, incluant ses observations sur les comptes, le rapport de gestion et les projets de résolutions,
Vu les observations du Comité social économique afférentes,

Approuve les comptes consolidés de l'exercice écoulé, comprenant le bilan, le compte de résultat et les annexes tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion de la Société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

QUATRIEME DELIBERATION - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires,
Vu le rapport de gestion et les comptes qu'elle vient d'approuver,
Vu le rapport général des Commissaires aux Comptes,
Vu la proposition d'affectation des résultats qui lui a été présentée,
Décide, conformément aux dispositions de l'article L.232-10 du Code de commerce, *d'affecter* 5 % du résultat soit la somme de 447 886**€** à la réserve légale, laquelle passe de 4 232 051 € à 4 679 937€
Décide d'affecter le solde en totalité au poste « Autres Réserves », lequel passe de 56 553 866 € à 65 063 698€
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices précédents.

CINQUIEME DELIBERATION – APPROBATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES VISEES AUX ARTICLES L.225-86 ET L.225-88 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires,
Vu le rapport sur le gouvernement d'entreprise
Vu le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées par aux articles L. 225-86 et L. 225-88 du Code de Commerce,
Prend acte des conclusions de ce rapport,
Prend acte de ce qu'aucune convention n'y est visée.

SIXIEME DELIBERATION –PRISE D'ACTE DE LA DEMISSION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES ET DE SON REMPLACEMENT PAR SON SUPPLEANT

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu le rapport de gestion du Directoire,

Etant préalablement rappelé que l'assemblée générale statuant le 26 juin 2020 a renouvelé le mandat de M. Damien VERLET et de son suppléant pour une durée de 6 exercices prenant fin à l'issue des délibérations de l'assemblée générale relatives à l'approbation des comptes du sixième exercice soit à l'issue de l'assemblée générale statuant en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

Vu la lettre de démission remise par M. Damien VERLET ;

Prend Acte de la démission de M. Damien VERLET de son mandat de Commissaire aux Comptes

Prend Acte de son remplacement par son suppléant SOLAES AUDIT - RICHEMONT CAPERAA AUDIT , SAS immatriculée au RCS de Paris sous le n° 481 805 240 et dont le siège est sis 34 rue de Penthièvre 75008 Paris, représentée par M. Michel BROSSEAU es qualités

Et ce pour la durée restant à courir du mandat de M. Damien VERLET précisée supra

n'y avoir lieu à la désignation d'un nouveau Suppléant

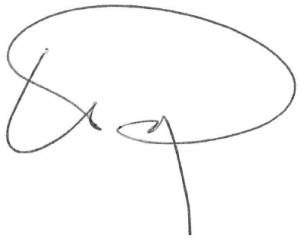
Le susnommé a fait savoir à l'avance qu'il acceptait les fonctions qui lui sont confiées et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

SEPTIEME DELIBERATION – POUVOIRS AUX FINS DE FORMALITÉS

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant les délibérations de la présente Assemblée en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité, d'enregistrement et de dépôts prévues par la loi.

Les termes du présent rapport, incluant les projets de résolutions ont été arrêtés par le Directoire .

M. Yannick PILPAY
Président du Directoire



ANNEXES

ANNEXE I – COMPTES SOCIAUX ET ANNEXES (DONT TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS)

ANNEXE II – COMPTES CONSOLIDES ET ANNEXES

ANNEXE III – TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES.

ANNEXE IV – RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, INCLUANT SES OBSERVATIONS SUR LE RAPPORT ET SUR LES COMPTES

ANNEXE V – OBSERVATIONS DU COMITÉ SOCIAL ÉCONOMIQUE



RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 28 MARS 2025

Séolis

SAEML à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 72 116 000 €
336 av. de Paris – 79000 NIORT
RCS Niort 492 041 066

Messieurs les représentants légaux des actionnaires,

Messieurs les actionnaires

Lors de sa réunion du 27 mars, le Directoire de notre société SEOLIS vous a convoqués à une Assemblée Générale, conformément à la loi et aux statuts, afin notamment de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, incluant les comptes consolidés, ainsi que son rapport de gestion, incluant le rapport groupe.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance de la Société établit un rapport sur le gouvernement d'entreprise. Ce rapport du Conseil de surveillance est un document distinct, joint en annexe au rapport de gestion du Directoire à l'assemblée générale des Actionnaires.

Il comprend, outre les informations définies par l'article L.225-37-4 du Code de commerce, les observations du Conseil de Surveillance à l'assemblée sur le rapport de gestion et les comptes de l'exercice.

Il est précisé en tant que de besoin que les termes du rapport de gestion du Directoire, incluant le rapport groupe, ainsi que les comptes sociaux et consolidés de la Société ont été arrêtés par le Directoire lors de sa réunion du 27 mars précitée.

I Composition, fonctionnement et pouvoirs des organes de gouvernance

I.A Ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice

Conformément aux dispositions précitées, nous vous présentons ci-dessous la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans des sociétés par chacun des mandataires sociaux de SEOLIS au 31 décembre 2024.

1 Directoire – Etat des mandats au 31.12.2024

Il y a eu, courant 2024, d'importants mouvements au sein du directoire de SEOLIS :

Fin du mandat du président du Directoire Akhobi SITOU à compter du 1er octobre 2024 et remplacement par M. PILPAY, ce dernier étant également représentant permanent de Séolis Présidente personne morale au sein de SELIA, SEOLIS PROD et SEOLIS MOBILITES.

Prise d'effet de la nomination de M. GUINDET comme Directeur Général en remplacement de Mme COUSINARD au 1er janvier 2024.

Aucun mandat des membres du Directoire n'est soumis à renouvellement.

Nom	**Mandat** **Au sein du Directoire**	**Autres mandats et fonctions exercés** **dans des sociétés au sens de l'article L225-102-1 CCom**
M. Akhobi SITOU	Président jusqu'au 01/10/24	Président du directoire de 3D SEM Représentant permanent de SEOLIS Présidente du Directoire de SEOLIS PROD Membre du Directoire de SELIA Membre du Comité stratégique de SEUR la Loge Membre du comité de surveillance de SUDHYDRO Groupement Représentant de Séolis, membre du CST de GEREDIS Deux-Sèvres **Fin de l'ensemble de ces mandats au 1er octobre 2024**

Nom	Mandat Au sein du Directoire	Autres mandats et fonctions exercés dans des sociétés au sens de l'article L225-102-1 CCom

M. Yannick PILPAY	Président depuis le 01/10/24	• Représentant permanent de SEOLIS Présidente du Directoire de SEOLIS PROD
		• Représentant permanent de SEOLIS Présidente du Directoire de SELIA
		• Représentant permanent de SEOLIS Présidente du Directoire de SEOLIS Mobilités
		• Membre du comité de surveillance de SUDHYDRO Groupement
		• Représentant de Séolis, membre du CST de GEREDIS Deux-Sèvres
		• Président de la SAS PY Invest
		• Président de la SAS HJKG énergies
		• Président de la SAS MOPYPAT
		• Gérant des SCI Les Longées, ArtCamLoc, laChaume
		• Représentant de HJKG Energies, personne morale présidente des entités suivantes :
		  ○ SAS COUE MICHAUD
		  ○ SAS HAYE JARRIAU
		  ○ SAS CAGEFER Co

M. Sébastien GUINDET	Directeur Général	Représentant de Séolis au sein du Conseil de surveillance de la SEM 3D Directeur Général des sociétés SELIA, SEOLIS Prod et Séolis Mobilités Membre du Conseil d'administration de Tiper Méthanisation Membre du Comité de Direction de METHINNOV Membre du Directoire de SUDHYDRO Groupement Membre du Comité de direction ODEUS Membre des comités stratégiques de SEUR LA LOGE SEUR PRINDE SEUR VALLON Membre du Conseil d'administration d'Avergies Représentant de Séolis Mobilités au sein des comités de directions de Station BIOGNV Bressandière, Pierrailleuses, Thouarsais
M. Thierry DROUIN	Membre	Néant
M. Gérard VERGER	Membre	• Membre du Directoire de 3D SEM • Membre du directoire de Séolis Prod • Président de la SAS RSL • Gérant de la SCI les champs du Bois • Gérant de la SCI L'Armandèche • Gérant de la SCI du Château

2 Conseil de Surveillance – Etat des mandats au 31.12.20224

A relever, pour 2024 :

- Nomination du représentant de 3D Energies au sein du Conseil de surveillance, M. COUE, à compter du 1er janvier 2024.

Aucun mandat des membres du Conseil de surveillance n'est soumis à renouvellement.

Nom	**Mandat** **Au sein du CS**	**Autres mandats et fonctions exercés dans des sociétés au sens de l'article L225-102-1 CCom**
M. Roland MOTARD	Président	Néant
M. Nicolas RAGOT	Membre	Co-gérant SARL Ferme du Puy D'André Membre du Comité de surveillance technique de Gérédis Deux-Sèvres
M. Dominique BROUARD	Membre	Membre du Comité de surveillance technique de SELIA
M. Régis GUILLOTEAU	Membre	Président du comité de surveillance technique de GEREDIS
M. Daniel JOLLIT	Membre	Président du comité de surveillance technique de SELIA Gérant de la SCI NADAMAGA
M. Philippe MOUILLER	Membre	Membre du comité de surveillance technique de SELIA
M. BEAUDIC	Membre	Membre du Comité de surveillance technique de Gérédis Deux-Sèvres
M. COUE (rep 3D)	Membre	Président du Directoire de 3D SEM Président de la SAS COJOFI Gérant de la SCI ROMANAIS Gérant de la SCI CJC le Nid Gérant de la SCI JRA Gérant de la SARL ARB

3 Commissaires aux comptes

L'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 sera amenée à se prononcer sur le remplacement d'un des commissaires aux comptes, Damien VERLET, démissionnaire, par le commissaire aux comptes suppléant SOLAES Richemont Caperaa audit.

I.B Conventions réglementées

Conformément à l'article L. 225-37-4, 2° C.Com, le présent rapport doit faire état des conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre :

- d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et,
- d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital. Ces conventions doivent faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil de Surveillance.

Il est rappelé ce qui suit :

- Les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ainsi que les conventions conclues entre deux sociétés dont l'une détient, directement ou indirectement, la totalité du capital de l'autre, sont exclues du dispositif des conventions règlementées[1]. Elles ne figurent donc pas au présent rapport.

- Un examen annuel par le conseil de surveillance des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice doit être effectué[2].
  Toutefois, le Conseil de surveillance peut ne pas l'appliquer aux conventions autorisées et qui sont des conventions entre la SA et ses filiales à 100%.
  Lors de sa décision du 28 avril 2017, le Conseil de Surveillance a :
    - approuvé la reconduction tacite des conventions conclues entre SEOLIS et ses filiales.
    - dit n'y avoir lieu à examen annuel des conventions conclues entre SEOLIS et ses filiales à 100%.

Compte tenu de ce qui précède, il n'y a lieu à ne mentionner aucune convention dans le présent rapport.

[1] Article L.225-87 C.Com
[2] Article L225-88-1 C.Com

I.C Délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital

Néant.

II Observations du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance doit, au travers du présent rapport, présenter à l'Assemblée générale annuelle ses observations sur les comptes annuels arrêtés par le Directoire, ainsi que sur le rapport de gestion soumis à l'assemblée[3].

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que le rapport de gestion, intégrant le rapport sur l'activité du groupe, ont été communiqués au Conseil de Surveillance dans les délais requis. Il en est de même pour les comptes de la société, qu'il s'agisse des comptes sociaux ou des comptes consolidés.

Après avoir analysé et vérifié les éléments qui nous ont été soumis, et compte tenu de ce qui précède, le Conseil de surveillance n'a aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne le rapport de gestion du Directoire précité et les comptes, incluant les comptes consolidés, de l'exercice clos le 31 décembre 2024, que les projets de résolutions soumises à la collectivité des actionnaires.

Nous espérons que les comptes et le rapport du Directoire recevront votre agrément, et que vous voudrez bien adopter les résolutions qui vous sont soumises dans ce cadre.

Fait à Niort, Le 28 mars 2025

Pour le Conseil de Surveillance,

Le Président



[3] Article L 225-68 C.Com précité

SEOLIS
SAEML à Directoire et conseil de Surveillance
Au capital social de 72 116 000 €
Dont le siège social est sis 336 avenue de Paris – 79000 NIORT
RCS Niort 492 041 066

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE en date du 24 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq

Le vingt-quatre juin, à 09 heures 15

Les actionnaires de SEOLIS (ci-après la « Société »), se sont réunis en assemblée générale au siège de la société, sur convocation du Directoire.

Il a été établi une feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs, qui a été émargée, à leur entrée en séance, par chacun des membres de l'Assemblée, tant en leur nom qu'en leur qualité de mandataire.

L'Assemblée désigne, pour présider l'assemblée, M. MOTARD, président du Conseil de surveillance (« le Président »)

M. MOTARD ayant également la qualité de représentant du SIEDS, actionnaire majoritaire, il ne peut être désigné scrutateur de l'assemblée. Seul 3D Energies étant présent parmi les actionnaires minoritaires, son représentant es qualités, Monsieur COUE, présent et acceptant, est appelé aux fonctions de scrutateur unique.

Le Bureau désigne alors Mme LANGLET aux fonctions de secrétaire de séance.

Le Président constate que la Société GROUPE Y Audit, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoquée, est présente et représentée par M. FROIDURE.

Il constate également que SOLAES, représentée par M. BROSSEAU, Commissaire aux comptes suppléant, régulièrement convoqué, est présente.

Le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du Bureau, que les actionnaires présents ou représentés possèdent 7 211 599 des 7 211 600 actions composant le capital social, et que par conséquent, le quorum est suffisant à la tenue de l'Assemblée Ordinaire.

L'Assemblée réunie ce jour est régulièrement constituée et peut valablement délibérer. Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. *Rapport de gestion du Directoire à l'Assemblée Générale, incluant le rapport de gestion du groupe;*
2. *Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, incluant les observations du Conseil sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024, et Observations du Comité Social Économique ;*

3. *Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024;*
4. *Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-86 et L.225-88 du Code de Commerce ;*
5. *Approbation du rapport de gestion du Directoire, incluant le rapport de gestion du groupe ;*
6. *Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus ;*
7. *Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;*
8. *Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024;*
9. *Approbation des conventions visées aux articles L.225-86 et L.225-88 du Code de commerce ;*
10. *Prise d'acte de la démission d'un commissaire aux comptes et de son remplacement par son suppléant ;*
11. *Pouvoirs aux fins de formalités.*

Le Président met à la disposition des actionnaires les documents suivants :
- Les statuts de la société ;
- La copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire ;
- La copie de la lettre de convocation adressée aux commissaires aux comptes;
- La liste des membres du conseil de surveillance et du directoire de la société ;
- La liste des actionnaires;
- La feuille de présence et les procurations données par les actionnaires représentés ;
- Le rapport de gestion du directoire, intégrant le rapport sur la gestion du groupe ;
- Le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise ;
- Les rapports des commissaires aux comptes ;
- La copie des comptes sociaux, et des comptes consolidés, de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Les observations du comité social et économique;
- Les projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements qui, en application des dispositions légales ou réglementaires, doivent être tenus à la disposition des actionnaires au siège de la Société ou qui doivent leur être adressés l'ont été conformément à ces dispositions.

L'assemblée générale lui donne acte de cette déclaration.

Le Président propose, afin de consacrer l'essentiel du temps aux débats, de ne pas procéder à la lecture intégrale des rapports déposés sur le bureau et mis à la disposition des actionnaires. L'assemblée générale donne son accord pour qu'il ne soit pas procédé à la lecture intégrale desdits rapports.

Sur invitation du Président, le Directeur Général synthétise ensuite à l'assemblée générale le rapport de gestion du directoire relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024, le rapport sur le Gouvernement d'entreprise et les observations du Comité social et économique.

Le Président invite les commissaires aux comptes à présenter leur rapport général et spécial relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024. Les Commissaires aux comptes effectuent une présentation de leurs rapports.

Une discussion s'instaure entre les actionnaires. Puis, après les différents échanges de vues et personne ne prenant plus la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour, dans les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi.

PREMIERE DELIBERATION - APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE, INCLUANT LE RAPPORT DE GESTION DU GROUPE SEOLIS

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires,

Vu les documents qui lui ont été présentés

Approuve le rapport du Directoire sur la situation et l'activité de la société, incluant la situation et l'activité du groupe, pendant l'exercice clos le 31 décembre 2024 et toutes les opérations qui y sont mentionnées.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME DELIBERATION - APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024 ET QUITUS

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires,

Vu le rapport de gestion du Directoire,

Vu le rapport général des Commissaires aux Comptes,

Vu le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, incluant ses observations sur les comptes, le rapport de gestion et les projets de résolutions,

Vu les observations du Comité social économique afférentes,

Approuve les comptes de l'exercice écoulé, comprenant le bilan, le compte de résultat et les annexes tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion de la Société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

Prend acte de ce que les dépenses non déductibles du résultat fiscal telles que définies par l'article 39-4 du Code Général des Impôts, pris ensemble l'article 223 quater du dit code sont d'un montant de 14 249 €

En conséquence, *donne quitus* entier et sans réserve au Directoire de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

TROISIEME DELIBERATION - APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires,

Vu le rapport de gestion consolidé du Directoire,

Vu le rapport général des Commissaires aux Comptes,

Vu le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, incluant ses observations sur les comptes, le rapport de gestion et les projets de résolutions,

Vu les observations du Comité social économique afférentes,

Approuve les comptes consolidés de l'exercice écoulé, comprenant le bilan, le compte de résultat et les annexes tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion de la Société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME DELIBERATION - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires,

Vu le rapport de gestion et les comptes qu'elle vient d'approuver,

Vu le rapport général des Commissaires aux Comptes,

Vu la proposition d'affectation des résultats qui lui a été présentée,

Décide, conformément aux dispositions de l'article L.232-10 du Code de commerce, *d'affecter* 5 % du résultat soit la somme de 447 886€ à la réserve légale, laquelle passe de 4 232 051 € à 4 679 937€
Décide d'affecter le solde en totalité au poste « Autres Réserves », lequel passe de 56 553 866 € à 65 063 698€

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices précédents.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME DELIBERATION – APPROBATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES VISEES AUX ARTICLES L.225-86 ET L.225-88 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires,

Vu le rapport sur le gouvernement d'entreprise

Vu le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées par aux articles L. 225-86 et L. 225-88 du Code de Commerce,

Prend acte des conclusions de ce rapport,

Prend acte de ce qu'aucune convention n'y est visée.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

SIXIEME DELIBERATION –PRISE D'ACTE DE LA DEMISSION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES ET DE SON REMPLACEMENT PAR SON SUPPLEANT

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu le rapport de gestion du Directoire,

Etant préalablement rappelé que l'assemblée générale statuant le 26 juin 2020 a renouvelé le mandat de M. Damien VERLET et de son suppléant pour une durée de 6 exercices prenant fin à l'issue des délibérations de l'assemblée générale relatives à l'approbation des comptes du sixième exercice soit à l'issue de l'assemblée générale statuant en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

Vu la lettre de démission remise par M. Damien VERLET ;

Prend Acte de la démission de M. Damien VERLET de son mandat de Commissaire aux Comptes

Prend Acte de son remplacement par son suppléant SOLAES AUDIT - RICHEMONT CAPERAA AUDIT , SAS immatriculée au RCS de Paris sous le n° 481 805 240 et dont le siège est sis 34 rue de Penthièvre 75008 Paris, représentée par M. Michel BROSSEAU es qualités

Et ce pour la durée restant à courir du mandat de M. Damien VERLET précisée supra

Dit n'y avoir lieu à la désignation d'un nouveau Suppléant

Le susnommé a fait savoir à l'avance qu'il acceptait les fonctions qui lui sont confiées et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME DELIBERATION – POUVOIRS AUX FINS DE FORMALITÉS

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant les délibérations de la présente Assemblée en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité, d'enregistrement et de dépôts prévues par la loi.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

***

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture, a été signé par le Président et les membres du bureau.

M. Métard

Le Président

M. Cove

Un Scrutateur

par Visio Conférence

Un Scrutateur

Le Secrétaire

Exco
Valliance Audit

Copie certifiée conforme
Le Président
par délégation

GROUPE SEOLIS

Séolis
SIEDS | Energies • Services

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
EXERCICE 2024

Bilan Actif consolidé Groupe SEOLIS

En Ke	Notes	Valeurs Nettes 2024	Valeurs Nettes 2023
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles		14 279	13 455
dont écart d'acquisition		*1721*	*1721*
Amortissements et provisions		12 057	10 932
dont écart d'acquisition		*1174*	*1121*
Net	1 et 2	**2 221**	**2 523**
Immobilisations corporelles		134 694	134 238
Amortissements et provisions		51 221	46 141
Net	3	**83 474**	**88 097**
Concessions		1 135 260	1 067 422
Amortissements		442 709	418 994
Net	4	**692 552**	**648 427**
Immobilisations financières		35 348	35 456
Amortissements et provisions		370	370
Net	5	**34 978**	**35 086**
Titres mis en équivalence		14 662	14 370
Total de l'Actif Immobilisé		**827 887**	**788 502**
ACTIF CIRCULANT			
Stock et en-cours	6	19 820	20 138
Créances clients et avances versées	7	267 316	287 864
Autres créances	7	64 268	121 641
Compte de régularisation		2 272	1 764
Valeurs mobilières de placement		32 208	12 875
Disponibilités & Instruments de trésorerie		89 732	80 759
Total de l'Actif Circulant		**475 616**	**525 040**
Activités cédées actif			
TOTAL DE L'ACTIF		**1 303 502**	**1 313 542**

Bilan Passif consolidé Groupe SEOLIS

En Ke	Notes	Valeurs Nettes 2024	Valeurs Nettes 2023
CAPITAUX PROPRES			
Capital		72 116	72 116
Primes			
Réserves		167 932	135 695
Ecart de conversion			
Résultat net		23 420	33 650
Provisions réglementées			
Subventions d'investissement		23 171	
Total des Capitaux Propres Part du Groupe		**286 639**	**241 461**
Intérêts minoritaires		29 976	25 471
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE	8	**316 616**	**266 932**
Autres Fonds Propres			
Provisions	9	113 278	114 296
Droit du Concédant		468 718	450 056
DETTES			
Emprunts obligataires			
Autres emprunts et dettes financières	10	160 060	159 649
Concours bancaires - Instru. Financiers passifs			
Dettes fournisseurs et avances reçues	11	161 980	201 042
Autres dettes	11	78 419	95 435
Compte de régularisation		4 432	26 131
TOTAL DU PASSIF		**1 303 502**	**1 313 542**

Compte de résultat consolidé Groupe SEOLIS

En Ke	Notes	2024	2023
Produits d'exploitation		**532 456**	**621 425**
Chiffre d'affaires	12	497 294	580 844
Autres produits d'exploitation		35 162	40 582
Charges d'exploitation	13	**494 415**	**567 444**
Achats et variation de stock		407 696	476 651
Impôts, taxes et versements assimilés		5 603	5 748
Charges de personnel		32 983	32 761
Dotations aux amortissements		41 546	46 105
Autres charges d'exploitation		6 588	6 178
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT AMORT ECART D'ACQUISITION		**38 041**	**53 982**
Dotations aux amortissement écart d'acquisition		53	53
RESULTAT D'EXPLOITATION APRES AMORT ECART D'ACQUISITION		**37 988**	**53 929**
Produits financiers		1 561	2 414
Charges financières		2 983	7 583
RESULTAT FINANCIER	14	**- 1 422**	**- 5 169**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	15	**472**	**2 387**
Impôts sur les bénéfices	16	10 262	16 336
Impôts différés	16	310	- 3 059
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		**26 466**	**37 870**
Quote-part dans les résultats des sociétés ME		- 843	- 745
RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		**25 623**	**37 125**
Intérêts minoritaires		2 203	3 475
RESULTAT GROUPE		**23 420**	**33 650**

Tableau de flux de trésorerie Consolidé Groupe SEOLIS

En Ke	2 024	2 023
Résultat net	**23 420**	**33 650**
Minoritaire - mise en équivalence	3 046	4 220
Dotations aux amortissements et provisions	35 917	41 423
Variations Impôts différés	310	- 3 059
Plus et moins values de cession	927	586
Subventions virées au résultat	- 1 041	
Capacité d'autofinancement	**62 579**	**76 820**
Variation du BFR lié à l'activté	**22 174**	**- 301 289**
Flux de trésorerie générés par l'activité	**84 754**	**- 224 469**
Acquisition d'immobilisations	- 67 336	- 65 707
Augmentation de la concession à titre gratuit	- 14 704	- 24 218
Cession d'immobilisations et production immobilisée	10 487	1 683
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	**- 71 553**	**- 88 242**
Variation des dépôts et autres dettes		
Augmentaton du droit du concédant	14 704	24 218
Encaissement provenant d'emprunts	17 483	5 056
Remboursements d'emprunts	- 9 705	- 8 936
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	**22 482**	**20 338**
Variation de trésorerie	**35 683**	**- 292 373**

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES – 31 décembre 2024

FAITS SIGNIFICATIFS

- SEOLIS

Le chiffre d'affaires lié à la fourniture d'électricité sur le tarif bleu progresse de 13M€ (en raison des évolutions successives de prix des tarifs règlementés (+9.8%). L'évolution du tarif d'achat dit « tarif de cession » connait aussi une évolution de même niveau, ce qui permet de maintenir la marge.

En ce qui concerne le chiffre d'affaires issu de la revente sur le marché de l'énergie produite achetée par SEOLIS en obligation d'achat, celui-ci revient sur une valeur plus standard, après deux années consécutives impactées par l'envolée des prix, soit 28M€.

L'année 2024 est la première année d'application de la convention de responsable d'équilibre de SEOLIS. Ainsi SEOLIS a procédé aux achats et reventes d'électricité au spot pour couvrir la courbe des pertes réseau de GEREDIS.

En ce qui concerne le mécanisme de la CSPE obligation d'achats, la méthodologie de calcul de la compensation encadrée par la délibération CRE du 25 janvier 2024 et des provisions qui en découlent a été affinée pour correspondre à la réalité de la déclaration auprès de la CRE du 31/03/2025.

Un versement de 38M€ de la compensation CSPE été perçu en aout 2024 de manière dérogatoire, soit 7/12 du montant de compensation de CSPE attendue à date.

Enfin, dans le cadre du mécanisme d'accès au marché de l'électricité et des contrats d'achats, SEOLIS a contractualisé pour le compte de sa filiale SELIA :

- des lignes de crédit pour une valeur globale de 125 M€, mobilisées à hauteur de 61,5 M€ au 31/12/2024.
- des GAPD pour un montant de 39,31 M€ échéance 31/12/2024. Le cout de ces engagements est refacturé et in fine intégralement supporté par SELIA.

- SELIA

Au cours de l'année 2024, les prix de l'énergie sont revenus à des niveaux usuels, impactant le chiffre d'affaires de -18% et le coût d'achat de l'énergie de -14%.

Les besoins de couverture pour nos achats d'énergies diminuent du fait principalement de l'écoulement des contrats souscrits au moment de la crise énergétique ; de ce fait les garanties spécifiques liées au mécanisme d'approvisionnement et sourcing en énergie sont en diminution de 12,2 M€, soit -10,4%.

L'excédent de droits ARENH au titre de l'année 2022 (CP1) ayant fait l'objet d'une provision sur 2023 a été entièrement reversé sur l'exercice 2024 à hauteur de 13 M€.

SELIA a continué de faire bénéficier à ses clients éligibles des dispositifs gouvernementaux (amortisseurs et boucliers tarifaires) au titre de la consommation 2023 et 2024 conformément aux délibérations de la CRE. L'attribution de ces aides a donné lieu à des déclarations attestées par les commissaires aux comptes pour chacun des dispositifs. Enfin, pour accompagner ses clients et notamment ceux impactés par la crise énergétique sur les deux dernières années, SELIA a mis en place des primes spécifiques.

- GEREDIS

La société GEREDIS poursuit la 1ère phase de déploiement des compteurs Linky avec 108 451 compteurs déployés au 31/12/2024 (soit un avancement de 64%) et 6 630 concentrateurs (avancement : 74%).

A compter de juillet 2025, une nouvelle phase de déploiement dite « de saturation » sera lancée afin d'atteindre l'objectif de la CRE (90% de Linky fin 2027).

Eu égard à la baisse des prix de l'électricité, le coût d'achat des pertes réseau a diminué de 50% entre 2024 et 2023. Ce coût est pris en charge par le dispositif Fond de Péréquation de l'électricité (FPE). A noter que le coût reste néanmoins supérieur de 58% par rapport à 2022, tarif avant crise de l'énergie.

Le sourcing des pertes réseau est réalisé à partir de cette année 2024 par SEOLIS, qui agit en tant que responsable d'équilibre.

Fonds de Péréquation de l'Electricité : FPE

Conformément à la délibération de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE), GEREDIS a perçu un produit de 29 916 K€ correspondant à la somme du FPE prévisionnel de l'année 2024, de la dotation prévisionnelle due au projet de comptage évolué, et du CRCP du FPE 2023 (Compte de Régularisation des Charges et des Produits).

Depuis l'exercice 2022, GEREDIS estime en fin d'exercice, au vu des comptes définitifs, le CRCP au titre de l'exercice en cours qui sera reçu ou à reverser sur l'exercice suivant, et constate dans les comptes à la date de clôture un produit à recevoir ou une charge à payer.
Au titre de l'exercice 2024, il est constaté une régularisation de CRCP en produit à recevoir à hauteur de 3 927 K€

Prises de Participation

L'exercice de la société SEOLIS PROD a été marqué par des modifications dans les participations prises dans les sociétés suivantes :

- SEUR PRINDE et SEUR VALLON : dans le cadre du partenariat avec URBASOLAR, cession de titres à hauteur de 49%.
- HYDROCOP : acquisition de 401 380 parts sociales pour une valeur de 9 766K€. Le % de détention passe à 10%.
- BIOMASSE THOUARSAISE : acquisition de 45 476 parts sociales pour une valeur de 45 k€ et 132 k€ de compte courant. Le % de détention est de 10%

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe SEOLIS sont établis suivant la règlementation applicable en France, règlement N° 2020-01 du 09 octobre 2020 relatif aux comptes consolidés, homologué par l'arrêté du 29 décembre 2020 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2020.

Périmètre de consolidation

A la clôture de l'exercice 2024, le groupe SEOLIS est constitué de 37 sociétés dont la liste est présentée dans le tableau ci-après, sachant que la SEM 3D Energie détient 6 sous filiales. Les sociétés détenues à moins de 15% ou n'ayant pas d'activité ne sont pas intégrées dans le périmètre.

Le périmètre était composé de 34 sociétés en 2023, la société ci-dessous a intégré le périmètre consolidé en 2024 :

- P79 MELLERAN

Date de clôture et durée d'exercice

Toutes les sociétés ont la même date de clôture, le 31 décembre.
La durée de l'exercice est de 12 mois sauf pour les sociétés qui ont été acquises ou ont démarré leur activité dans l'exercice.

La société METH'INNOV clôture son exercice social au 30 juin 2024 et une situation comptable de 6 mois a été établie au 31 décembre 2024. Par conséquent le résultat intégré au 31 décembre 2024 comprend 12 mois d'activité.

Modalités de consolidation

Les méthodes et les pourcentages de détention sont indiqués dans le tableau joint.
La méthode d'intégration globale s'applique de plein droit aux sociétés détenues à plus de 50% et étant en activité
Les sociétés détenues à moins de 50% sont mise en équivalence.

Liste des sociétés du groupe SEOLIS

SOCIETES	Méthode	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Adresse du siège social
SEOLIS	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
GEREDIS	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
SELIA	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
SEOLIS MOBILITES	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
STATION BioGNV Bressandière	Intégration globale	70	63,30	79000 Niort
STATION BioGNV Thouarsais	Intégration globale	70	63,30	79000 Niort
SEOLIS PROD	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
TIPER METHANISATION	Mise en équivalence	32,71	29,58	79100 Louzy
TIPER SOLAIRE 3	Mise en équivalence	40	36,17	79000 Niort
AQUA64	Mise en équivalence	39	35,27	82370 Corbarieu
CAPTER	non consolidé	21,35		
METH'INNOV	Mise en équivalence	32	28,94	17330 Lozay
HYDROCOP	non consolidé	10		
SEM 3 D ENERGIE	Mise en équivalence	40	36,17	79000 Niort
SUD HYDRO	non consolidé	14,3		
VMH 1	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
VMH 11	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
SEUR LA LOGE	Mise en équivalence	31	28,03	79000 Niort
AVERGIES	non consolidé	10		
IEL EXPLOITATION 81	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
DEMOSOL	non consolidé	< à 10%		
P79 Melleran	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
SEUR VALLON	non consolidé			
SEUR PRINDE	non consolidé			
STATION BIOGNV Pierrailleuses	Intégration globale	70	63,30	79000 Niort
BIOMASSE THOUARSAISE	non consolidé	10		79100 Thouars
I-ENR	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
CDDR 3	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
CDDR 4	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
CDDR 5	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
MECO 5	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
ILEO 7	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
ENR 1	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
ENR 2	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
MECOJIT 1	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
MECOJIT 2	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
MECOJIT 3	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
SCH III	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
LIMA	non consolidé	100		
NOUA	non consolidé	100		
URBA 154	non consolidé	41		
TIPER 2	non consolidé	41		
P24 LA CONTIE	non consolidé	100		
ODEUS	Intégration globale	60	54,26	79000 Niort

Comptes et opérations réciproques

Les comptes et opérations réciproques entre les sociétés consolidées par l'intégration globale ont été éliminés.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Le premier trimestre 2025 a été marqué par une régularisation importante, au bénéfice de SÉLIA, des couvertures souscrites pour les besoins de l'approvisionnement des offres de marché au titre des années 2023 et 2024.

NOTES SUR LE BILAN

Immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Elles n'ont pas fait l'objet de réévaluation.

Les immobilisations corporelles comprennent les immobilisations mises en concession pour une valeur nette de 693 M€. Les informations concernant les concessions sont détaillées au point Droit du concédant.

Les coûts des immobilisations produites en interne comprennent le coût externe des entreprises sous-traitantes et les coûts internes de matériels et de main d'œuvre.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire

Ecarts d'acquisition (note 1)

Les écarts d'acquisition correspondent à la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la situation nette retraitée de celle-ci au bilan d'ouverture du premier exercice consolidé.

L'écart généré par le groupe I-ENR est amorti sur la durée des contrats d'obligation d'achats restant à courir.

Ecarts d'acquisition positifs en Ke	Valeurs Brutes	Amortissements	Valeurs Nettes
A Nouveau	1721	1121	599
Augmentations	0	53	-53
Diminutions	0	0	
TOTAL	**1 721**	**1 174**	**547**

Compte tenu de la mise en service des centrales photovoltaïques en 2021, l'écart généré en 2020 par la société IEL EXPLOITATION 81 a été amorti à compter du 01 janvier 2021 sur 20 ans correspondant à la durée des contrats d'obligation d'achats.

Les sociétés ayant rejoint le périmètre de consolidation en 2024, n'ont pas généré d'écarts d'acquisition.

Immobilisations incorporelles (note 2):

Les principales durées de vie retenues sont :

Logiciel : 1 à 5 ans
Frais d'études : 1 an

Immobilisations incorporelles en k€	Valeurs Brutes	Amortissements/ Dépréciations	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes N-1
Frais d'établissement	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences	12 558	10 883	1 675	1 923
Immobilisations en cours	-	-	-	-
TOTAL	**12 558**	**10 883**	**1 675**	**1 923**

Variations en k€	Valeurs Brutes	Amortissements	Valeurs Nettes
31 décembre N-1	11 734	9 811	1 923
Augmentations	824	1 072	- 248
Virement de poste à poste	-	-	-
Diminutions	-	-	-
31 décembre N	**12 558**	**10 883**	**1 675**

Immobilisations corporelles (note 3-4)

Les principales durées de vie retenues sont :

Réseaux d'électricité et de gaz : de 20 à 50 ans selon les composants du réseau.
Constructions et agencements : 15 à 50 ans.
Matériel, outillage, mobilier : 2 à 10 ans.

Immobilisations corporelles en k€	Valeurs Brutes	Amort.	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes N-1
Terrains	2 298	349	1 949	1 776
Constructions	28 317	9 045	19 271	20 137
Installations tech, mat et outillages ind.	67 092	27 636	39 456	40 334
Autres immobilisations corporelles	20 118	14 191	5 927	5 733
Immobilisations corporelles en cours	16 870	-	16 870	20 117
Immobilisations corporelles	**134 694**	**51 222**	**83 474**	**88 097**
Concession initiale	447 739	327 612	120 127	129 860
Réseau 1er établissement	274 804	50 973	223 831	198 371
Réseau Renouvellement	227 831	40 123	187 708	170 336
Réseau à titre gracieux	184 886	24 001	160 885	149 860
Concession	**1 135 260**	**442 709**	**692 552**	**648 427**
TOTAL	**1 269 955**	**493 930**	**776 026**	**736 524**

Immobilisations corporelles en k€	Valeurs brutes	Amort.	Valeurs nettes
31 décembre N-1	134 238	46 141	88 097
Augmentations	70 632	6 203	64 429
Variation périmètre	74	-	74
Diminutions	70 250	1 124	69 126
31 décembre N	**134 694**	**51 222**	**83 474**

Concession en k€	Valeurs brutes	Amort.	Valeurs nettes
31 décembre N-1	1 067 422	418 994	648 427
Augmentations	71 044	25 769	45 275
Diminutions	3 205	2 056	1 149
31 décembre N	**1 135 260**	**442 709**	**692 553**

Participations, autres titres immobilisés (note 5)

La valeur brute des titres est constituée par le coût de souscription ou d'achat hors frais accessoires. En cas de valeur d'inventaire inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations financières en k€	Valeurs Brutes	Dépréciations	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes N-1
Titres de participations	25 431	370	25 061	15 269
Créances ratt. à des part sctes non consolidées	560	-	560	451
Créances ratt. à des part sctes mises en équivalence	1 735	-	1 735	1 683
Autres titres immobilisés	2 008	-	2 008	1 837
Prêts	40	-	40	53
Dépôts et cautionnement	5 575	-	5 575	15 792
TOTAL	**35 348**	**370**	**34 978**	**35 086**

variations en k€	Valeurs Brutes	Dépréciations	Valeurs Nettes
31 décembre N-1	35 456	370	35 086
Augmentations	10 174	-	10 174
Diminutions ou variation de périmétres	10 282	-	10 282
31 décembre N	**35 348**	**370**	**34 978**

Les immobilisations comprennent un cautionnement fait dans le cadre de l'achat d'ARENH pour 3 822 K€.

Sociétés mises en équivalence

TIPER METHANISATION ET CAPTER METHANISATION

La restructuration financière des deux sociétés a été opérée en 2016 avec des abandons de comptes courants et l'apport de nouveaux concours financiers. En 2017, des prises de participations complémentaires de 1 100 K€ pour Tiper Méthanisation et 250 K€ pour Capter ont été réalisées par incorporation de créances rattachées aux participations.

Au regard des projections d'activité, des dépréciations ont été réalisées à hauteur des compléments de participation pour maintenir la couverture du risque à 100% au 31/12/2017. Aucune dépréciation complémentaire n'a été comptabilisée au 31/12/2024.
La contribution au résultat 2024 pour TIPER METHANISATION est de - 687 K€.

TIPER SOLAIRE 3

La société a démarré son activité en décembre 2014. La perte constatée a été limitée à la valeur des titres soit 400 euros. Au regard du plan d'affaires, aucune dépréciation n'a été constatée sur le compte courant. La contribution au résultat 2024 pour TIPER SOLAIRE 3 est de 0 K€.

AQUA64

La société a démarré son activité en janvier 2018, dégageant un résultat bénéficiaire compte tenu des dividendes distribués par les filiales de cette société. La contribution au résultat 2024 pour AQUA 64 est de 100 K€.

METH'INNOV

L'activité de cette société a commencé sur 2021, la construction du méthaniseur s'étant terminé sur l'exercice 2021. La contribution au résultat 2024 est de 39 K€.

3 D ENERGIES

Le résultat 2024 lié à la mise en équivalence du sous-groupe 3 D ENERGIES est de l'ordre de - 280 K€.

SEUR LA LOGE

Le parc photovoltaïque a été mis en service sur l'exercice clos au 31 décembre 2023. Le résultat 2024 lié à la mise en équivalence est de l'ordre de - 14 K€.

Locations financières

Celles-ci sont retraitées selon la méthode préférentielle prévue par le règlement ANC 2020-01. Cette méthode prévoit le reclassement en immobilisation des biens concernés et la transformation de la location en un emprunt figurant au passif.

Stocks et encours (note 6)

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.
La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.
Une provision pour dépréciation des stocks est comptabilisée en fin d'exercice. Elle est calculée, pour les nomenclatures d'articles qui n'ont pas fait l'objet de mouvements depuis 3 ans, sur la base d'une appréciation technique.
Les encours sont évalués sur la base de la valeur de production calculée à partir du coût externe des entreprises sous-traitantes et des coûts internes de matériels et de main d'œuvre.

Stocks et en cours en k€	Valeurs Brutes	Dépréciation	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes N-1
Matières premières	14 629	229	14 400	13 184
En cours biens	5 417	-	5 417	6 948
Marchandises	4	-	4	6
TOTAL	**20 049**	**229**	**19 820**	**20 138**

Certificats d'Economies d'Energie (CEE)

En sa qualité de fournisseur d'électricité, SEOLIS a l'obligation de réaliser ou de faire réaliser des économies d'énergie, qui se matérialisent sous la forme de certificats d'économie d'énergie (CEE).

SEOLIS s'est engagée dans la nouvelle période (P5) d'obligation d'économie d'énergie (du 01/01/2022 au 31/12/2025) qui représente, pour l'année 2024, une obligation de :

- 344 GWh cumac pour les CEE « classique »,
- 213 GWh cumac pour les CEE « précarité ».

En matière de CEE « classique » et « précarité », les acquisitions de CEE sont supérieures à l'obligation cumulée au 31/12/2024. Il est donc constaté un stock de CEE. Les CEE en stock sont valorisés par la méthode du « FIFO », au cout moyen pondéré de l'année. Ils sont destinés à couvrir les obligations à venir. Au 31/12/2024, le stock de CEE représente :

- 131 GWh de CEE « classique »
- 327 GWh de CEE « précarité »

En sa qualité de fournisseur d'électricité, SELIA a l'obligation depuis l'exercice 2018 de réaliser ou de faire réaliser des économies d'énergie, qui se matérialisent sous la forme de certificats d'économie d'énergie (CEE).
Les CEE sont comptabilisées en stock et valorisés à leur coût d'acquisition. Ils sont destinés à couvrir les obligations triennales ou quadriennales de la société. En cas de valeur d'inventaire inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

L'obligation de Certificats d'économies d'énergies représente, pour l'année 2024, une obligation prévisionnelle de :

- 297 GWh cumac pour les CEE « classique »,
- 184 GWh cumac pour les CEE « précarité ».

En matière de CEE « classique » et « précarité », les acquisitions de CEE sont supérieures à l'obligation cumulée au 31/12/2024. Il est donc constaté un stock de CEE. Les CEE en stock sont valorisés par la méthode du « FIFO », au cout moyen pondéré de l'année. Ils sont destinés à couvrir les obligations à venir. Au 31/12/2024, le stock de CEE représente :

- 289 GWh de CEE « classique » soit 2 389 K€
- 499 GWh de CEE « précarité » soit 4 396 K€

Créances (note 7)

Avances versées

Ces avances concernent les avances faites sur les marchés de l'énergie pour les besoins de couverture des risques. Ces avances sont évaluées à leur valeur nominale.

Créances clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur de recouvrement est inférieure à la valeur comptable. Cette provision est calculée client par client en fonction de sa situation de risque et de l'ancienneté de la créance

Les créances clients comprennent en factures à établir une estimation pour 74.7 M€ qui représente en majorité la part d'énergie en compteur consommée par les clients en fin d'exercice mais qui ne leur est pas encore facturée, soit parce que la relève du compteur n'est pas faite, soit parce que le client est facturé une seule fois par an en raison de la mensualisation. Les quantités non facturées sont estimées mois par mois par différence entre les consommations du mois et les ventes déjà facturées du même mois.

Autres Créances

Créances en k€	Valeurs Brutes	Dépréciation	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes N-1
Avances et acomptes versés	105 343	-	105 343	117 606
Clients	166 093	4 120	161 973	170 258
CRE. CLIENTS / AV. VERSEES	**271 436**	**4 120**	**267 316**	**287 864**
Créances sociales	1	-	1	6
Créances fiscales	29 520	-	29 520	30 202
Impots différés actifs	7 792	-	7 792	8 127
Comptes courants débiteurs	3 987	-	3 987	3 536
Créances sur cession d'immos	-	-	-	-
Débiteurs divers	23 503	536	22 966	79 770
Capital souscrit appelé non versé				
AUTRES CREANCES	**64 804**	**536**	**64 268**	**121 641**

Créances en k€	Moins de 1 an	Plus de 1 an
Avances et acomptes versés	105 343	
Clients	166 093	
Clients - avances	**271 436**	
Créances sociales	1	
Créances fiscales	29 520	
Impots différés actifs	7 792	
Comptes courants débiteurs	3 987	
Créances sur cession d'immos	-	
Débiteurs divers	23 503	
Autres créances	**64 804**	

Créances d'impôts différés actifs

En K€	31/12/24	31/12/23
Impôts différés actifs	7 792	8 127
Impôts différés passif	26	51
Solde Impôts différés	**7 766**	**8 075**

En K€	31/12/24	31/12/23
- Activation des reports déficitaires	862	1 496
- Annulation des provisions réglementées	- 66	- 113
- Différences temporaires	6 970	6 691
Solde net impots différés	**7 766**	**8 075**

Valeurs mobilières de placement

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. En cas de valeur de marché inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La trésorerie fait l'objet d'une gestion en pool pour SEOLIS et 3 de ses filiales, les placements sont répartis à la clôture en fonction des pourcentages de liquidités de chaque société.

Variation des capitaux propres (note 8)

Capitaux propres	Capital	Réserves et résultat consolidés	Capitaux propres Part du groupe	Intérêts minoritaires
Capitaux propres au 31/12/2023	**72 116**	**169 345**	**241 461**	**25 470**
Variation de périmètre		- 4	- 4	
Reclassement subventions d'investissements (1)		21 769	21 769	2 304
Résultat consolidé de l'exercice		23 420	23 420	2 203
Divers		- 8	- 8	- 1
Distribution de dividendes		-	-	
Capitaux propres au 31/12/2024	**72 116**	**214 523**	**286 639**	**29 976**

(1) les subventions d'investissements qui étaient les années précédentes retraitées en produits constatés d'avance ont été intégrées aux capitaux propres sur 2024

Provisions pour risques (note 9)

Provisions en k€	A nouveau	Augmentation	Diminution	Solde
Provisions pour litiges	628	-	-	628
Prov. pour garanties données	-	-	-	-
Prov. pour amendes et pénalités	141	-	-	141
Prov. autres risques	4 293	2 382	4 086	2 589
Prov. pour pensions	15 097	1 141	-	16 238
Prov. pour renouvellement d'immo.	93 330	22 226	22 916	92 640
Autres provision	808	233		1 042
TOTAL	**114 296**	**25 982**	**27 001**	**113 277**

Les provisions pour risque sont constituées :

- d'une part, sur un risque de litiges clients lié à la hausse des coûts de l'énergie. Elle a fait l'objet d'une reprise à hauteur de 165 K€ et d'une dotation de 468 K€ sur l'exercice,
- d'une part, sur un risque de perte à terminaison sur les contrats long terme gaz naturel. Dotation de 697 K€ au titre de 2025 et une reprise de 3 743 K€ au titre de 2024 et 2025.
- et d'autre part, sur un risque de 717 K€ correspondant à des contrôles en cours avec l'administrations et des contentieux RH.

Provisions pour pensions et obligations

Indemnité de fin de carrière « IFC » et congés préretraite.

Dans le cadre des obligations de la branche, le groupe doit verser lors du départ en retraite, à tout agent ayant plus de 15 ans de service, une indemnité calculée en fonction de son ancienneté, ainsi qu'un congé de préretraite. Le montant des droits acquis par l'ensemble des agents en activité à la fin de l'exercice s'élève à 2 108 K€. Cette somme est calculée selon la méthode actuarielle recommandée par le CNC,

Les principales hypothèses retenues pour ces estimations sont :

- âge de départ à 64 ans
- salaire national de base au 31-12-2024
- taux de charges moyen de l'exercice
- un taux actuariel de 3.1271 % au 31/12/2024 contre 3.0777 % au 31/12/2023

Engagements pris en matière de retraite : droits spécifiques passés « DSP » et futurs « DSF »

Dans le cadre de la réforme des retraites les entreprises du secteur des Industries Electriques et gazières doivent constater leurs engagements de retraite.

L'évaluation de ces engagements de retraite est fortement dépendante des hypothèses de taux d'actualisation et d'inflation qui sont retenues ainsi qu'aux modifications des régimes de retraite.

Le groupe a choisi d'appliquer la recommandation 2013-R.02 qui permet aux entreprises de provisionner leurs engagements de retraite selon la méthode dite du « corridor ». Celle-ci permet de lisser les effets des écarts actuariels sur la duration des engagements et ainsi de limiter l'effet de la volatilité. En conséquence, malgré la hausse du taux actuariel, le montant des engagements progresse au 31/12/2024.

Les droits ainsi provisionnés avec les hypothèses de taux d'actualisation de 3.19% et 3.13%, de duration de 18 ans pour les DSF, et âge de départ à la retraite à 64 ans sont présentés ci-après :

DSP	31/12/2023	Δ	31/12/2024
Taux d'actualisation : Iboxx AA 15+	3,08%		3,13%
Engagement externalisé	3 554	-180	3 374
Engagement provisionné	939	289	1 228
Total couverture	**4 493**	**109**	**4 602**
Engagement hors bilan	**418**	**-27**	**391**
ENGAGEMENT TOTAL	**4 911**	**82**	**4 993**
DSF	**31/12/2023**	**Δ**	**31/12/2024**
Taux d'actualisation : Iboxx AA 25+	3,06%		3,19%
Engagement externalisé	8 734	224	8 958
Engagement provisionné	12 222	679	12 901
Total couverture	20 956	903	21 859
Engagement hors bilan	-4 644	962	-3 682
Engagement retraite total	**16 312**	**1 865**	**18 177**
ENGAGEMENT TOTAL	**16 312**	**1 865**	**18 177**

Droit du Concédant et Concessions

SEOLIS, GEREDIS et le Syndicat Intercommunal d'Energie des Deux Sèvres ont signé des conventions de concession d'une durée de 30 ans, portant sur la fourniture et la distribution d'électricité et de 25 ans pour le gaz. Ces conventions prendront fin le 30 juin 2036 pour SEOLIS et le 30 juin 2037 pour GEREDIS concernant l'électricité et en mai 2037 pour le gaz.

Figurent à l'actif du bilan

- Les immobilisations concédées à titre gratuit à l'origine ou remise en cours de concession évaluées à la valeur d'apport.
- Les renouvellements et les extensions du réseau évalués à la valeur de production.
- Les amortissements qui comprennent :
    - Les amortissements pour ordre qui correspondent à la dépréciation en linéaire du réseau concédé et du réseau renouvelé (ces amortissements n'ont pas d'incidence sur le compte de résultat).
    - Les amortissements des extensions qui font l'objet d'un amortissement comptable classique par une dotation au compte de résultat.

Figurent au passif du bilan

- En avances conditionnées à hauteur de 468 718 K€ la contrepartie financière de la concession qui correspond au droit du concédant.

- La provision pour renouvellement constituée selon les dispositions du contrat de concession qui est comptabilisée au passif du bilan en provision pour risques et charges.
Déterminée sur la base de la valeur de renouvellement des biens, elle est la traduction comptable d'un plan de renouvellement sur 10 ans élaboré pour restituer au concédant le réseau en état normal de fonctionnement à l'issue de la concession.

Au 31-12-2023, la provision renouvellement s'élevait à	93 331 K€
Cette provision a servi à financer les renouvellements de l'exercice à hauteur de	- 22 916 K€
Cette provision a fait l'objet d'une dotation à hauteur de	22 226 K€
Au 31-12-2024, la provision renouvellement s'élève à	**92 640 K€**

Remises à titre gratuit

Les remises d'ouvrages à titre gratuit correspondent à des travaux effectués par le SIEDS ou les communes qui sont transférés au concessionnaire. Ils représentent un accroissement de la concession qui se traduit par une augmentation de l'actif et du passif de 14 704 K€ au cours de cet l'exercice.

Subventions pour investissements

Depuis l'exercice 2024, les subventions d'investissements sont maintenues en capitaux propres.

Les exercices précédents, elles étaient reclassées en produits constatés d'avance.

Ces subventions comprennent les sommes reçues :
- des pouvoirs publics par l'intermédiaire du SIEDS pour faire face aux missions de services qu'exercent par délégation la société lors de ses travaux,
- au titre des raccordements ENR entrant dans le Schéma S3RenR de la région POITOU CHARENTE. (choix de traitement comptable en subvention) Perçues lors de l'achèvement des travaux, elles sont amorties sur la durée de vie des ouvrages qu'elles financent, c'est-à-dire généralement sur 20 ou 40 ans.

Emprunts et dettes financières (note 10)

Emprunts et dettes financières en k€	Valeurs Année N	Valeurs Année N-1
Emprunts auprès des établissements de crédit	98 199	90 490
Dettes financières diverses	214	134
Lignes de crédits	61 648	69 025
TOTAL	**160 060**	**159 649**

en k€	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts et dettes financières	14 813	45 672	37 714	98 199
Dettes financières diverses	214	-	-	214
Lignes de crédits	61 648	-	-	61 648
TOTAL	**76 675**	**45 672**	**37 714**	**160 060**

Dettes fournisseurs et autres dettes (note 11)

Dettes fournisseurs et autres dettes en k€	Valeurs Année N	Valeurs Année N-1
Fournisseurs et comptes rattachés	102 789	128 385
Avances et acomptes clients reçus	59 191	72 657
Dettes	**161 980**	**201 042**
Dettes sociales	13 400	12 987
Dettes fiscales	50 993	61 159
Impôts différés passif	26	51
Fournisseurs d'immobilisations	6 225	7 204
Comptes courants créditeurs	1 423	164
Dettes diverses	6 353	13 870
Autres dettes	**78 420**	**95 435**

Dettes fournisseurs et autres dettes en k€	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	102 789		
Avances et acomptes reçus	59 191		
Dettes	**161 980**	-	-
Dettes sociales	13 400		
Dettes fiscales	50 993		
Impôts différés passif	26		
Fournisseurs d'immobilisations	6 225		
Comptes courants créditeurs	1 423		
Dettes diverses	6 353	-	
Autres dettes	**78 420**	-	-

Avances et acompte reçus

La société SEOLIS a mis en place un service de mensualisation de la vente de l'électricité. Les clients payent une provision sur leur consommation pendant 10 mois et celle-ci est ensuite régularisée lors de la facture finale. Ces acomptes mensuels net de taxe représentent un montant de 46.1 M€.

Dans les dettes sociales figurent les comptes épargne temps des salariés selon les modalités décrites ci-après :

Compte Epargne Temps « CET »

Un accord d'entreprise permet au salarié de mettre en réserve sur un compte spécifique des jours ou heures de repos non consommés. Ce temps peut être pris l'année suivante ou reporté en fin de carrière. Le montant des droits acquis par l'ensemble des agents titulaire d'un CET, charges comprises, s'élève à la fin de l'exercice à 2.834 K€. Une part de cette somme est calculée selon la méthode actuarielle recommandée par le CNC et représente 453 K€.

Les principales hypothèses retenues pour ces estimations sont :

- âge de départ à 64 ans
- salaire national de base au 31-12-2024
- taux de charges moyen de l'exercice
- un taux actuariel de 3.1271 %

Compte épargne jour retraite « CEJR »

Dans le cadre d'un accord de branche, le groupe a créé un CEJR pour les salariés. Le CEJR est un mécanisme permettent d'acquérir des jours en fonction de la pénibilité des emplois, ces jours devant être pris globalement avant le départ en retraite. Le montant des droits acquis par l'ensemble des agents titulaire d'un CEJR, charges comprises, s'élève à la fin de l'exercice s'élève à 998 K€. Une part de cette somme est calculée selon la méthode actuarielle recommandée par le CNC et représente 145 K€.

Les principales hypothèses retenues pour ces estimations sont :

- âge de départ à 64 ans
- salaire national de base au 31-12-2024
- taux de charges moyen de l'exercice
- un taux actuariel de 3.1271 %

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Le chiffre d'affaires (note 12)

en k€	Valeurs Année N	Valeurs Année N-1
Electricité	422 305	478 195
Production électricité	6 066	6 460
Gaz	31 049	48 503
Eclairage public	2 544	2 566
Production de travaux	34 870	44 651
Prestations de services + produits annexes	459	470
TOTA L CHIFFRE D'AFFAIRES	**497 294**	**580 844**

Charges d'exploitation (note 13)

Charges d'exploitations en k€	Valeurs Année N	Valeurs Année N-1
Achats matières 1ères & autres appro.	17 476	16 655
Variation stocks matières 1ères & aut. appro.	- 1 093	132
Achats de sous-traitance	14 243	18 047
Achats non stockés, Matériel et Fournitures	2 240	2 119
Autres services extérieurs	12 460	12 306
Achats de marchandises	355 013	420 068
Variation stocks de marchandises	2	-
Autres charges externes	7 356	7 324
Impôts, taxes et versements assimilés	5 603	5 748
Rémunération du personnel	20 331	19 761
Charges sociales	11 866	11 678
Participation des salariés	787	1 322
Dotations amort. et prov. d'exploit.	38 023	37 753
Dotation provision pour risque et charge	3 523	8 353
Autres charges d'exploitation	6 588	6 178
TOTAL	**494 415**	**567 444**

Docusign Envelope ID: 6F76DC5F-05A4-4144-9E2F-33851153EBE2

SAEML SEOLIS

336 Avenue de Paris
79025 NIORT Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

GROUPE Y Audit
53 rue des Marais
CS 18421
79024 NIORT CEDEX
SAS au capital de 500 000 €
RCS Niort B 377 530 563

Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
Ouest-Atlantique

SOLAES AUDIT
34 rue de Penthièvre

75008 PARIS
SAS au capital de 80 000 €
RCS Paris B 481 805 240

Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
Paris

Docusign Envelope ID: 6F76DC5F-05A4-4144-9E2F-33851153EBE2

SAEML SEOLIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'Assemblée Générale de la SAEML SEOLIS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la SAEML SEOLIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Docusign Envelope ID: 6F76DC5F-05A4-4144-9E2F-33851153EBE2

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 7 de l'annexe intitulée *« Créances »* détaille les principes retenus en matière de valorisation de l'énergie en compteur. Elle précise que le groupe a recours à des estimations dans le cadre de l'évaluation du chiffre d'affaires. Nos travaux ont consisté à examiner le processus mis en œuvre et les hypothèses retenues par la Direction dans le cadre du calcul de l'énergie en compteur correspondant à l'énergie livrée et non facturée.

- Le paragraphe *« Créances d'impôts différés actifs »* inclus dans la note 7 de l'annexe et la note 16 *« L'impôt société consolidé »* de l'annexe décrivent les modalités de comptabilisation des créances d'impôts différés relatives aux pertes fiscales reportables. Nos travaux ont consisté à examiner les plans de consommation prévisionnels des déficits reportables qui nous ont été communiqués ainsi que les hypothèses retenues par les sociétés concernées.

- Le paragraphe « Droit du Concédant et Concessions » inclus dans la note 9 de l'annexe expose la méthodologie d'évaluation de la provision pour renouvellement. Nos travaux ont porté sur l'appréciation de la méthodologie retenue par le groupe et vérifié sa correcte application.

- Nos travaux ont également porté sur la cohérence et la correcte application de la méthode d'évaluation de la provision pour Droits Spécifiques Futurs (DSF), telle que décrite dans la note 9 de l'annexe aux comptes consolidés.

- Nos travaux ont également porté sur la cohérence et la correcte application du processus retenu en matière d'évaluation de la créance de CSPE figurant à l'actif du bilan.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Docusign Envelope ID: 6F76DC5F-05A4-4144-9E2F-33851153EBE2

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

Docusign Envelope ID: 6F76DC5F-05A4-4144-9E2F-33851153EBE2

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Niort et Paris, le 6 juin 2025

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

GROUPE Y Audit	SOLAES AUDIT
Pierre FROIDURE	**Michel BROSSEAU**

Docusign Envelope ID: 6F76DC5F-05A4-4144-9E2F-33851153EBE2

Exco Valliance Audit

GROUPE SEOLIS

Séolis SIEDS Energies • Services

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
EXERCICE 2024

Docusign Envelope ID: 6F76DC5F-05A4-4144-9E2F-33851153EBE2

Bilan Actif consolidé Groupe SEOLIS

En Ke	Notes	Valeurs Nettes 2024	Valeurs Nettes 2023
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles		14 279	13 455
dont écart d'acquisition		*1721*	*1721*
Amortissements et provisions		12 057	10 932
dont écart d'acquisition		*1174*	*1121*
Net	1 et 2	**2 221**	**2 523**
Immobilisations corporelles		134 694	134 238
Amortissements et provisions		51 221	46 141
Net	3	**83 474**	**88 097**
Concessions		1 135 260	1 067 422
Amortissements		442 709	418 994
Net	4	**692 552**	**648 427**
Immobilisations financières		35 348	35 456
Amortissements et provisions		370	370
Net	5	**34 978**	**35 086**
Titres mis en équivalence		14 662	14 370
Total de l'Actif Immobilisé		**827 887**	**788 502**
ACTIF CIRCULANT			
Stock et en-cours	6	19 820	20 138
Créances clients et avances versées	7	267 316	287 864
Autres créances	7	64 268	121 641
Compte de régularisation		2 272	1 764
Valeurs mobilières de placement		32 208	12 875
Disponibilités & Instruments de trésorerie		89 732	80 759
Total de l'Actif Circulant		**475 616**	**525 040**
Activités cédées actif			
TOTAL DE L'ACTIF		**1 303 502**	**1 313 542**

Docusign Envelope ID: 6F76DC5F-05A4-4144-9E2F-33851153EBE2

Bilan Passif consolidé Groupe SEOLIS

En Ke	Notes	Valeurs Nettes 2024	Valeurs Nettes 2023
CAPITAUX PROPRES			
Capital		72 116	72 116
Primes			
Réserves		167 932	135 695
Ecart de conversion			
Résultat net		23 420	33 650
Provisions réglementées			
Subventions d'investissement		23 171	
Total des Capitaux Propres Part du Groupe		**286 639**	**241 461**
Intérêts minoritaires		29 976	25 471
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE	8	**316 616**	**266 932**
Autres Fonds Propres			
Provisions	9	113 278	114 296
Droit du Concédant		468 718	450 056
DETTES			
Emprunts obligataires			
Autres emprunts et dettes financières	10	160 060	159 649
Concours bancaires - Instru. Financiers passifs			
Dettes fournisseurs et avances reçues	11	161 980	201 042
Autres dettes	11	78 419	95 435
Compte de régularisation		4 432	26 131
TOTAL DU PASSIF		**1 303 502**	**1 313 542**

Docusign Envelope ID: 6F76DC5F-05A4-4144-9E2F-33851153EBE2

Compte de résultat consolidé Groupe SEOLIS

En Ke	Notes	2024	2023
Produits d'exploitation		**532 456**	**621 425**
Chiffre d'affaires	12	497 294	580 844
Autres produits d'exploitation		35 162	40 582
Charges d'exploitation	13	**494 415**	**567 444**
Achats et variation de stock		407 696	476 651
Impôts, taxes et versements assimilés		5 603	5 748
Charges de personnel		32 983	32 761
Dotations aux amortissements		41 546	46 105
Autres charges d'exploitation		6 588	6 178
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT AMORT ECART D'ACQUISITION		**38 041**	**53 982**
Dotations aux amortissement écart d'acquisition		53	53
RESULTAT D'EXPLOITATION APRES AMORT ECART D'ACQUISITION		**37 988**	**53 929**
Produits financiers		1 561	2 414
Charges financières		2 983	7 583
RESULTAT FINANCIER	14	- **1 422**	- **5 169**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	15	**472**	**2 387**
Impôts sur les bénéfices	16	10 262	16 336
Impôts différés	16	310	- 3 059
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		**26 466**	**37 870**
Quote-part dans les résultats des sociétés ME		- 843	- 745
RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		**25 623**	**37 125**
Intérêts minoritaires		2 203	3 475
RESULTAT GROUPE		**23 420**	**33 650**

Docusign Envelope ID: 6F76DC5F-05A4-4144-9E2F-33851153EBE2

Tableau de flux de trésorerie Consolidé Groupe SEOLIS

En Ke	2 024	2 023
Résultat net	**23 420**	**33 650**
Minoritaire - mise en équivalence	3 046	4 220
Dotations aux amortissements et provisions	35 917	41 423
Variations Impôts différés	310	- 3 059
Plus et moins values de cession	927	586
Subventions virées au résultat	- 1 041	
Capacité d'autofinancement	**62 579**	**76 820**
Variation du BFR lié à l'activté	**22 174**	**- 301 289**
Flux de trésorerie générés par l'activité	**84 754**	**- 224 469**
Acquisition d'immobilisations	- 67 336	- 65 707
Augmentation de la concession à titre gratuit	- 14 704	- 24 218
Cession d'immobilisations et production immobilisée	10 487	1 683
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	**- 71 553**	**- 88 242**
Variation des dépôts et autres dettes		
Augmentaton du droit du concédant	14 704	24 218
Encaissement provenant d'emprunts	17 483	5 056
Remboursements d'emprunts	- 9 705	- 8 936
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	**22 482**	**20 338**
Variation de trésorerie	**35 683**	**- 292 373**

Docusign Envelope ID: 6F76DC5F-05A4-4144-9E2F-33851153EBE2

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES – 31 décembre 2024

FAITS SIGNIFICATIFS

- SEOLIS

Le chiffre d'affaires lié à la fourniture d'électricité sur le tarif bleu progresse de 13M€ (en raison des évolutions successives de prix des tarifs règlementés (+9.8%). L'évolution du tarif d'achat dit « tarif de cession » connait aussi une évolution de même niveau, ce qui permet de maintenir la marge.

En ce qui concerne le chiffre d'affaires issu de la revente sur le marché de l'énergie produite achetée par SEOLIS en obligation d'achat, celui-ci revient sur une valeur plus standard, après deux années consécutives impactées par l'envolée des prix, soit 28M€.

L'année 2024 est la première année d'application de la convention de responsable d'équilibre de SEOLIS. Ainsi SEOLIS a procédé aux achats et reventes d'électricité au spot pour couvrir la courbe des pertes réseau de GEREDIS.

En ce qui concerne le mécanisme de la CSPE obligation d'achats, la méthodologie de calcul de la compensation encadrée par la délibération CRE du 25 janvier 2024 et des provisions qui en découlent a été affinée pour correspondre à la réalité de la déclaration auprès de la CRE du 31/03/2025.

Un versement de 38M€ de la compensation CSPE été perçu en aout 2024 de manière dérogatoire, soit 7/12 du montant de compensation de CSPE attendue à date.

Enfin, dans le cadre du mécanisme d'accès au marché de l'électricité et des contrats d'achats, SEOLIS a contractualisé pour le compte de sa filiale SELIA :

- des lignes de crédit pour une valeur globale de 125 M€, mobilisées à hauteur de 61,5 M€ au 31/12/2024.
- des GAPD pour un montant de 39,31 M€ échéance 31/12/2024. Le cout de ces engagements est refacturé et in fine intégralement supporté par SELIA.

- SELIA

Au cours de l'année 2024, les prix de l'énergie sont revenus à des niveaux usuels, impactant le chiffre d'affaires de -18% et le coût d'achat de l'énergie de -14%.

Les besoins de couverture pour nos achats d'énergies diminuent du fait principalement de l'écoulement des contrats souscrits au moment de la crise énergétique ; de ce fait les garanties spécifiques liées au mécanisme d'approvisionnement et sourcing en énergie sont en diminution de 12,2 M€, soit -10,4%.

L'excédent de droits ARENH au titre de l'année 2022 (CP1) ayant fait l'objet d'une provision sur 2023 a été entièrement reversé sur l'exercice 2024 à hauteur de 13 M€.

SELIA a continué de faire bénéficier à ses clients éligibles des dispositifs gouvernementaux (amortisseurs et boucliers tarifaires) au titre de la consommation 2023 et 2024 conformément aux délibérations de la CRE. L'attribution de ces aides a donné lieu à des déclarations attestées par les commissaires aux comptes pour chacun des dispositifs. Enfin, pour accompagner ses clients et notamment ceux impactés par la crise énergétique sur les deux dernières années, SELIA a mis en place des primes spécifiques.

Docusign Envelope ID: 6F76DC5F-05A4-4144-9E2F-33851153EBE2

- GEREDIS

La société GEREDIS poursuit la 1ère phase de déploiement des compteurs Linky avec 108 451 compteurs déployés au 31/12/2024 (soit un avancement de 64%) et 6 630 concentrateurs (avancement : 74%).

A compter de juillet 2025, une nouvelle phase de déploiement dite « de saturation » sera lancée afin d'atteindre l'objectif de la CRE (90% de Linky fin 2027).

Eu égard à la baisse des prix de l'électricité, le coût d'achat des pertes réseau a diminué de 50% entre 2024 et 2023. Ce coût est pris en charge par le dispositif Fond de Péréquation de l'électricité (FPE). A noter que le coût reste néanmoins supérieur de 58% par rapport à 2022, tarif avant crise de l'énergie.

Le sourcing des pertes réseau est réalisé à partir de cette année 2024 par SEOLIS, qui agit en tant que responsable d'équilibre.

Fonds de Péréquation de l'Electricité : FPE

Conformément à la délibération de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE), GEREDIS a perçu un produit de 29 916 K€ correspondant à la somme du FPE prévisionnel de l'année 2024, de la dotation prévisionnelle due au projet de comptage évolué, et du CRCP du FPE 2023 (Compte de Régularisation des Charges et des Produits).

Depuis l'exercice 2022, GEREDIS estime en fin d'exercice, au vu des comptes définitifs, le CRCP au titre de l'exercice en cours qui sera reçu ou à reverser sur l'exercice suivant, et constate dans les comptes à la date de clôture un produit à recevoir ou une charge à payer.
Au titre de l'exercice 2024, il est constaté une régularisation de CRCP en produit à recevoir à hauteur de 3 927 K€

Prises de Participation

L'exercice de la société SEOLIS PROD a été marqué par des modifications dans les participations prises dans les sociétés suivantes :

- SEUR PRINDE et SEUR VALLON : dans le cadre du partenariat avec URBASOLAR, cession de titres à hauteur de 49%.
- HYDROCOP : acquisition de 401 380 parts sociales pour une valeur de 9 766K€. Le % de détention passe à 10%.
- BIOMASSE THOUARSAISE : acquisition de 45 476 parts sociales pour une valeur de 45 k€ et 132 k€ de compte courant. Le % de détention est de 10%

Docusign Envelope ID: 6F76DC5F-05A4-4144-9E2F-33851153EBE2

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe SEOLIS sont établis suivant la règlementation applicable en France, règlement N° 2020-01 du 09 octobre 2020 relatif aux comptes consolidés, homologué par l'arrêté du 29 décembre 2020 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2020.

Périmètre de consolidation

A la clôture de l'exercice 2024, le groupe SEOLIS est constitué de 37 sociétés dont la liste est présentée dans le tableau ci-après, sachant que la SEM 3D Energie détient 6 sous filiales. Les sociétés détenues à moins de 15% ou n'ayant pas d'activité ne sont pas intégrées dans le périmètre.

Le périmètre était composé de 34 sociétés en 2023, la société ci-dessous a intégré le périmètre consolidé en 2024 :

- P79 MELLERAN

Date de clôture et durée d'exercice

Toutes les sociétés ont la même date de clôture, le 31 décembre.
La durée de l'exercice est de 12 mois sauf pour les sociétés qui ont été acquises ou ont démarré leur activité dans l'exercice.

La société METH'INNOV clôture son exercice social au 30 juin 2024 et une situation comptable de 6 mois a été établie au 31 décembre 2024. Par conséquent le résultat intégré au 31 décembre 2024 comprend 12 mois d'activité.

Modalités de consolidation

Les méthodes et les pourcentages de détention sont indiqués dans le tableau joint.
La méthode d'intégration globale s'applique de plein droit aux sociétés détenues à plus de 50% et étant en activité
Les sociétés détenues à moins de 50% sont mise en équivalence.

Docusign Envelope ID: 6F76DC5F-05A4-4144-9E2F-33851153EBE2

Liste des sociétés du groupe SEOLIS

SOCIETES	Méthode	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Adresse du siège social
SEOLIS	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
GEREDIS	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
SELIA	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
SEOLIS MOBILITES	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
STATION BioGNV Bressandière	Intégration globale	70	63,30	79000 Niort
STATION BioGNV Thouarsais	Intégration globale	70	63,30	79000 Niort
SEOLIS PROD	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
TIPER METHANISATION	Mise en équivalence	32,71	29,58	79100 Louzy
TIPER SOLAIRE 3	Mise en équivalence	40	36,17	79000 Niort
AQUA64	Mise en équivalence	39	35,27	82370 Corbarieu
CAPTER	non consolidé	21,35		
METH'INNOV	Mise en équivalence	32	28,94	17330 Lozay
HYDROCOP	non consolidé	10		
SEM 3 D ENERGIE	Mise en équivalence	40	36,17	79000 Niort
SUD HYDRO	non consolidé	14,3		
VMH 1	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
VMH 11	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
SEUR LA LOGE	Mise en équivalence	31	28,03	79000 Niort
AVERGIES	non consolidé	10		
IEL EXPLOITATION 81	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
DEMOSOL	non consolidé	< à 10%		
P79 Melleran	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
SEUR VALLON	non consolidé			
SEUR PRINDE	non consolidé			
STATION BIOGNV Pierrailleuses	Intégration globale	70	63,30	79000 Niort
BIOMASSE THOUARSAISE	non consolidé	10		79100 Thouars
I-ENR	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
CDDR 3	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
CDDR 4	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
CDDR 5	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
MECO 5	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
ILEO 7	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
ENR 1	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
ENR 2	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
MECOJIT 1	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
MECOJIT 2	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
MECOJIT 3	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
SCH III	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
LIMA	non consolidé	100		
NOUA	non consolidé	100		
URBA 154	non consolidé	41		
TIPER 2	non consolidé	41		
P24 LA CONTIE	non consolidé	100		
ODEUS	Intégration globale	60	54,26	79000 Niort

Docusign Envelope ID: 6F76DC5F-05A4-4144-9E2F-33851153EBE2

Comptes et opérations réciproques

Les comptes et opérations réciproques entre les sociétés consolidées par l'intégration globale ont été éliminés.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Le premier trimestre 2025 a été marqué par une régularisation importante, au bénéfice de SÉLIA, des couvertures souscrites pour les besoins de l'approvisionnement des offres de marché au titre des années 2023 et 2024.

Docusign Envelope ID: 6F76DC5F-05A4-4144-9E2F-33851153EBE2

NOTES SUR LE BILAN

Immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Elles n'ont pas fait l'objet de réévaluation.

Les immobilisations corporelles comprennent les immobilisations mises en concession pour une valeur nette de 693 M€. Les informations concernant les concessions sont détaillées au point Droit du concédant.

Les coûts des immobilisations produites en interne comprennent le coût externe des entreprises sous-traitantes et les coûts internes de matériels et de main d'œuvre.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire

Ecarts d'acquisition (note 1)

Les écarts d'acquisition correspondent à la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la situation nette retraitée de celle-ci au bilan d'ouverture du premier exercice consolidé.

L'écart généré par le groupe I-ENR est amorti sur la durée des contrats d'obligation d'achats restant à courir.

Ecarts d'acquisition positifs en Ke	Valeurs Brutes	Amortissements	Valeurs Nettes
A Nouveau	1721	1121	599
Augmentations	0	53	-53
Diminutions	0	0	
TOTAL	**1 721**	**1 174**	**547**

Compte tenu de la mise en service des centrales photovoltaïques en 2021, l'écart généré en 2020 par la société IEL EXPLOITATION 81 a été amorti à compter du 01 janvier 2021 sur 20 ans correspondant à la durée des contrats d'obligation d'achats.

Les sociétés ayant rejoint le périmètre de consolidation en 2024, n'ont pas généré d'écarts d'acquisition.

Docusign Envelope ID: 6F76DC5F-05A4-4144-9E2F-33851153EBE2

Immobilisations incorporelles (note 2):

Les principales durées de vie retenues sont :

Logiciel : 1 à 5 ans
Frais d'études : 1 an

Immobilisations incorporelles en k€	Valeurs Brutes	Amortissements/ Dépréciations	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes N-1
Frais d'établissement	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences	12 558	10 883	1 675	1 923
Immobilisations en cours	-	-	-	-
TOTAL	**12 558**	**10 883**	**1 675**	**1 923**

Variations en k€	Valeurs Brutes	Amortissements	Valeurs Nettes
31 décembre N-1	11 734	9 811	1 923
Augmentations	824	1 072	- 248
Virement de poste à poste	-	-	-
Diminutions	-	-	-
31 décembre N	**12 558**	**10 883**	**1 675**

Immobilisations corporelles (note 3-4)

Les principales durées de vie retenues sont :

Réseaux d'électricité et de gaz : de 20 à 50 ans selon les composants du réseau.
Constructions et agencements : 15 à 50 ans.
Matériel, outillage, mobilier : 2 à 10 ans.

Immobilisations corporelles en k€	Valeurs Brutes	Amort.	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes N-1
Terrains	2 298	349	1 949	1 776
Constructions	28 317	9 045	19 271	20 137
Installations tech, mat et outillages ind.	67 092	27 636	39 456	40 334
Autres immobilisations corporelles	20 118	14 191	5 927	5 733
Immobilisations corporelles en cours	16 870	-	16 870	20 117
Immobilisations corporelles	**134 694**	**51 222**	**83 474**	**88 097**
Concession initiale	447 739	327 612	120 127	129 860
Réseau 1er établissement	274 804	50 973	223 831	198 371
Réseau Renouvellement	227 831	40 123	187 708	170 336
Réseau à titre gracieux	184 886	24 001	160 885	149 860
Concession	**1 135 260**	**442 709**	**692 552**	**648 427**
TOTAL	**1 269 955**	**493 930**	**776 026**	**736 524**

Docusign Envelope ID: 6F76DC5F-05A4-4144-9E2F-33851153EBE2

Immobilisations corporelles en k€	Valeurs brutes	Amort.	Valeurs nettes
31 décembre N-1	134 238	46 141	88 097
Augmentations	70 632	6 203	64 429
Variation périmètre	74	-	74
Diminutions	70 250	1 124	69 126
31 décembre N	**134 694**	**51 222**	**83 474**

Concession en k€	Valeurs brutes	Amort.	Valeurs nettes
31 décembre N-1	1 067 422	418 994	648 427
Augmentations	71 044	25 769	45 275
Diminutions	3 205	2 056	1 149
31 décembre N	**1 135 260**	**442 709**	**692 553**

Participations, autres titres immobilisés (note 5)

La valeur brute des titres est constituée par le coût de souscription ou d'achat hors frais accessoires. En cas de valeur d'inventaire inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations financières en k€	Valeurs Brutes	Dépréciations	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes N-1
Titres de participations	25 431	370	25 061	15 269
Créances ratt. à des part sctes non consolidées	560	-	560	451
Créances ratt. à des part sctes mises en équivalence	1 735	-	1 735	1 683
Autres titres immobilisés	2 008	-	2 008	1 837
Prêts	40	-	40	53
Dépôts et cautionnement	5 575	-	5 575	15 792
TOTAL	**35 348**	**370**	**34 978**	**35 086**

variations en k€	Valeurs Brutes	Dépréciations	Valeurs Nettes
31 décembre N-1	35 456	370	35 086
Augmentations	10 174	-	10 174
Diminutions ou variation de périmétres	10 282	-	10 282
31 décembre N	**35 348**	**370**	**34 978**

Les immobilisations comprennent un cautionnement fait dans le cadre de l'achat d'ARENH pour 3 822 K€.

Docusign Envelope ID: 6F76DC5F-05A4-4144-9E2F-33851153EBE2

Sociétés mises en équivalence

TIPER METHANISATION ET CAPTER METHANISATION

La restructuration financière des deux sociétés a été opérée en 2016 avec des abandons de comptes courants et l'apport de nouveaux concours financiers. En 2017, des prises de participations complémentaires de 1 100 K€ pour Tiper Méthanisation et 250 K€ pour Capter ont été réalisées par incorporation de créances rattachées aux participations.

Au regard des projections d'activité, des dépréciations ont été réalisées à hauteur des compléments de participation pour maintenir la couverture du risque à 100% au 31/12/2017. Aucune dépréciation complémentaire n'a été comptabilisée au 31/12/2024.
La contribution au résultat 2024 pour TIPER METHANISATION est de - 687 K€.

TIPER SOLAIRE 3

La société a démarré son activité en décembre 2014. La perte constatée a été limitée à la valeur des titres soit 400 euros. Au regard du plan d'affaires, aucune dépréciation n'a été constatée sur le compte courant. La contribution au résultat 2024 pour TIPER SOLAIRE 3 est de 0 K€.

AQUA64

La société a démarré son activité en janvier 2018, dégageant un résultat bénéficiaire compte tenu des dividendes distribués par les filiales de cette société. La contribution au résultat 2024 pour AQUA 64 est de 100 K€.

METH'INNOV

L'activité de cette société a commencé sur 2021, la construction du méthaniseur s'étant terminé sur l'exercice 2021. La contribution au résultat 2024 est de 39 K€.

3 D ENERGIES

Le résultat 2024 lié à la mise en équivalence du sous-groupe 3 D ENERGIES est de l'ordre de - 280 K€.

SEUR LA LOGE

Le parc photovoltaïque a été mis en service sur l'exercice clos au 31 décembre 2023. Le résultat 2024 lié à la mise en équivalence est de l'ordre de - 14 K€.

Locations financières

Celles-ci sont retraitées selon la méthode préférentielle prévue par le règlement ANC 2020-01. Cette méthode prévoit le reclassement en immobilisation des biens concernés et la transformation de la location en un emprunt figurant au passif.

Stocks et encours (note 6)

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.
La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.
Une provision pour dépréciation des stocks est comptabilisée en fin d'exercice. Elle est calculée, pour les nomenclatures d'articles qui n'ont pas fait l'objet de mouvements depuis 3 ans, sur la base d'une appréciation technique.
Les encours sont évalués sur la base de la valeur de production calculée à partir du coût externe des entreprises sous-traitantes et des coûts internes de matériels et de main d'œuvre.

Docusign Envelope ID: 6F76DC5F-05A4-4144-9E2F-33851153EBE2

Stocks et en cours en k€	Valeurs Brutes	Dépréciation	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes N-1
Matières premières	14 629	229	14 400	13 184
En cours biens	5 417	-	5 417	6 948
Marchandises	4	-	4	6
TOTAL	**20 049**	**229**	**19 820**	**20 138**

Certificats d'Economies d'Energie (CEE)

En sa qualité de fournisseur d'électricité, SEOLIS a l'obligation de réaliser ou de faire réaliser des économies d'énergie, qui se matérialisent sous la forme de certificats d'économie d'énergie (CEE).

SEOLIS s'est engagée dans la nouvelle période (P5) d'obligation d'économie d'énergie (du 01/01/2022 au 31/12/2025) qui représente, pour l'année 2024, une obligation de :

- 344 GWh cumac pour les CEE « classique »,
- 213 GWh cumac pour les CEE « précarité ».

En matière de CEE « classique » et « précarité », les acquisitions de CEE sont supérieures à l'obligation cumulée au 31/12/2024. Il est donc constaté un stock de CEE. Les CEE en stock sont valorisés par la méthode du « FIFO », au cout moyen pondéré de l'année. Ils sont destinés à couvrir les obligations à venir. Au 31/12/2024, le stock de CEE représente :

- 131 GWh de CEE « classique »
- 327 GWh de CEE « précarité »

En sa qualité de fournisseur d'électricité, SELIA a l'obligation depuis l'exercice 2018 de réaliser ou de faire réaliser des économies d'énergie, qui se matérialisent sous la forme de certificats d'économie d'énergie (CEE).
Les CEE sont comptabilisées en stock et valorisés à leur coût d'acquisition. Ils sont destinés à couvrir les obligations triennales ou quadriennales de la société. En cas de valeur d'inventaire inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

L'obligation de Certificats d'économies d'énergies représente, pour l'année 2024, une obligation prévisionnelle de :

- 297 GWh cumac pour les CEE « classique »,
- 184 GWh cumac pour les CEE « précarité ».

En matière de CEE « classique » et « précarité », les acquisitions de CEE sont supérieures à l'obligation cumulée au 31/12/2024. Il est donc constaté un stock de CEE. Les CEE en stock sont valorisés par la méthode du « FIFO », au cout moyen pondéré de l'année. Ils sont destinés à couvrir les obligations à venir. Au 31/12/2024, le stock de CEE représente :

- 289 GWh de CEE « classique » soit 2 389 K€
- 499 GWh de CEE « précarité » soit 4 396 K€

Créances (note 7)

Avances versées

Ces avances concernent les avances faites sur les marchés de l'énergie pour les besoins de couverture des risques. Ces avances sont évaluées à leur valeur nominale.

Docusign Envelope ID: 6F76DC5F-05A4-4144-9E2F-33851153EBE2

Créances clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur de recouvrement est inférieure à la valeur comptable. Cette provision est calculée client par client en fonction de sa situation de risque et de l'ancienneté de la créance

Les créances clients comprennent en factures à établir une estimation pour 74.7 M€ qui représente en majorité la part d'énergie en compteur consommée par les clients en fin d'exercice mais qui ne leur est pas encore facturée, soit parce que la relève du compteur n'est pas faite, soit parce que le client est facturé une seule fois par an en raison de la mensualisation. Les quantités non facturées sont estimées mois par mois par différence entre les consommations du mois et les ventes déjà facturées du même mois.

Autres Créances

Créances en k€	Valeurs Brutes	Dépréciation	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes N-1
Avances et acomptes versés	105 343	-	105 343	117 606
Clients	166 093	4 120	161 973	170 258
CRE. CLIENTS / AV. VERSEES	**271 436**	**4 120**	**267 316**	**287 864**
Créances sociales	1	-	1	6
Créances fiscales	29 520	-	29 520	30 202
Impots différés actifs	7 792	-	7 792	8 127
Comptes courants débiteurs	3 987	-	3 987	3 536
Créances sur cession d'immos	-	-	-	-
Débiteurs divers	23 503	536	22 966	79 770
Capital souscrit appelé non versé				
AUTRES CREANCES	**64 804**	**536**	**64 268**	**121 641**

Docusign Envelope ID: 6F76DC5F-05A4-4144-9E2F-33851153EBE2

Créances en k€	Moins de 1 an	Plus de 1 an
Avances et acomptes versés	105 343	
Clients	166 093	
Clients - avances	**271 436**	
Créances sociales	1	
Créances fiscales	29 520	
Impots différés actifs	7 792	
Comptes courants débiteurs	3 987	
Créances sur cession d'immos	-	
Débiteurs divers	23 503	
Autres créances	**64 804**	

Créances d'impôts différés actifs

En K€	31/12/24	31/12/23
Impôts différés actifs	7 792	8 127
Impôts différés passif	26	51
Solde Impôts différés	**7 766**	**8 075**

En K€	31/12/24	31/12/23
- Activation des reports déficitaires	862	1 496
- Annulation des provisions réglementées	- 66	- 113
- Différences temporaires	6 970	6 691
Solde net impots différés	**7 766**	**8 075**

Valeurs mobilières de placement

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. En cas de valeur de marché inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La trésorerie fait l'objet d'une gestion en pool pour SEOLIS et 3 de ses filiales, les placements sont répartis à la clôture en fonction des pourcentages de liquidités de chaque société.

Docusign Envelope ID: 6F76DC5F-05A4-4144-9E2F-33851153EBE2

Variation des capitaux propres (note 8)

Capitaux propres	Capital	Réserves et résultat consolidés	Capitaux propres Part du groupe	Intérêts minoritaires
Capitaux propres au 31/12/2023	**72 116**	**169 345**	**241 461**	**25 470**
Variation de périmètre		- 4	- 4	
Reclassement subventions d'investissements (1)		21 769	21 769	2 304
Résultat consolidé de l'exercice		23 420	23 420	2 203
Divers		- 8	- 8	- 1
Distribution de dividendes		-	-	
Capitaux propres au 31/12/2024	**72 116**	**214 523**	**286 639**	**29 976**

(1) les subventions d'investissements qui étaient les années précédentes retraitées en produits constatés d'avance ont été intégrées aux capitaux propres sur 2024

Provisions pour risques (note 9)

Provisions en k€	A nouveau	Augmentation	Diminution	Solde
Provisions pour litiges	628	-	-	628
Prov. pour garanties données	-	-	-	-
Prov. pour amendes et pénalités	141	-	-	141
Prov. autres risques	4 293	2 382	4 086	2 589
Prov. pour pensions	15 097	1 141	-	16 238
Prov. pour renouvellement d'immo.	93 330	22 226	22 916	92 640
Autres provision	808	233		1 042
TOTAL	**114 296**	**25 982**	**27 001**	**113 277**

Les provisions pour risque sont constituées :

- d'une part, sur un risque de litiges clients lié à la hausse des coûts de l'énergie. Elle a fait l'objet d'une reprise à hauteur de 165 K€ et d'une dotation de 468 K€ sur l'exercice,
- d'une part, sur un risque de perte à terminaison sur les contrats long terme gaz naturel. Dotation de 697 K€ au titre de 2025 et une reprise de 3 743 K€ au titre de 2024 et 2025.
- et d'autre part, sur un risque de 717 K€ correspondant à des contrôles en cours avec l'administrations et des contentieux RH.

Docusign Envelope ID: 6F76DC5F-05A4-4144-9E2F-33851153EBE2

Provisions pour pensions et obligations

Indemnité de fin de carrière « IFC » et congés préretraite.

Dans le cadre des obligations de la branche, le groupe doit verser lors du départ en retraite, à tout agent ayant plus de 15 ans de service, une indemnité calculée en fonction de son ancienneté, ainsi qu'un congé de préretraite. Le montant des droits acquis par l'ensemble des agents en activité à la fin de l'exercice s'élève à 2 108 K€. Cette somme est calculée selon la méthode actuarielle recommandée par le CNC,

Les principales hypothèses retenues pour ces estimations sont :

- âge de départ à 64 ans
- salaire national de base au 31-12-2024
- taux de charges moyen de l'exercice
- un taux actuariel de 3.1271 % au 31/12/2024 contre 3.0777 % au 31/12/2023

Engagements pris en matière de retraite : droits spécifiques passés « DSP » et futurs « DSF »

Dans le cadre de la réforme des retraites les entreprises du secteur des Industries Electriques et gazières doivent constater leurs engagements de retraite.

L'évaluation de ces engagements de retraite est fortement dépendante des hypothèses de taux d'actualisation et d'inflation qui sont retenues ainsi qu'aux modifications des régimes de retraite.

Le groupe a choisi d'appliquer la recommandation 2013-R.02 qui permet aux entreprises de provisionner leurs engagements de retraite selon la méthode dite du « corridor ». Celle-ci permet de lisser les effets des écarts actuariels sur la duration des engagements et ainsi de limiter l'effet de la volatilité. En conséquence, malgré la hausse du taux actuariel, le montant des engagements progresse au 31/12/2024.

Les droits ainsi provisionnés avec les hypothèses de taux d'actualisation de 3.19% et 3.13%, de duration de 18 ans pour les DSF, et âge de départ à la retraite à 64 ans sont présentés ci-après :

DSP	31/12/2023	Δ	31/12/2024
Taux d'actualisation : Iboxx AA 15+	3,08%		3,13%
Engagement externalisé	3 554	-180	3 374
Engagement provisionné	939	289	1 228
Total couverture	**4 493**	**109**	**4 602**
Engagement hors bilan	**418**	**-27**	**391**
ENGAGEMENT TOTAL	**4 911**	**82**	**4 993**
DSF	**31/12/2023**	**Δ**	**31/12/2024**
Taux d'actualisation : Iboxx AA 25+	3,06%		3,19%
Engagement externalisé	8 734	224	8 958
Engagement provisionné	12 222	679	12 901
Total couverture	20 956	903	21 859
Engagement hors bilan	-4 644	962	-3 682
Engagement retraite total	**16 312**	**1 865**	**18 177**
ENGAGEMENT TOTAL	**16 312**	**1 865**	**18 177**

Docusign Envelope ID: 6F76DC5F-05A4-4144-9E2F-33851153EBE2

Droit du Concédant et Concessions

SEOLIS, GEREDIS et le Syndicat Intercommunal d'Energie des Deux Sèvres ont signé des conventions de concession d'une durée de 30 ans, portant sur la fourniture et la distribution d'électricité et de 25 ans pour le gaz. Ces conventions prendront fin le 30 juin 2036 pour SEOLIS et le 30 juin 2037 pour GEREDIS concernant l'électricité et en mai 2037 pour le gaz.

Figurent à l'actif du bilan

- Les immobilisations concédées à titre gratuit à l'origine ou remise en cours de concession évaluées à la valeur d'apport.
- Les renouvellements et les extensions du réseau évalués à la valeur de production.
- Les amortissements qui comprennent :
    - Les amortissements pour ordre qui correspondent à la dépréciation en linéaire du réseau concédé et du réseau renouvelé (ces amortissements n'ont pas d'incidence sur le compte de résultat).
    - Les amortissements des extensions qui font l'objet d'un amortissement comptable classique par une dotation au compte de résultat.

Figurent au passif du bilan

- En avances conditionnées à hauteur de 468 718 K€ la contrepartie financière de la concession qui correspond au droit du concédant.

- La provision pour renouvellement constituée selon les dispositions du contrat de concession qui est comptabilisée au passif du bilan en provision pour risques et charges.
Déterminée sur la base de la valeur de renouvellement des biens, elle est la traduction comptable d'un plan de renouvellement sur 10 ans élaboré pour restituer au concédant le réseau en état normal de fonctionnement à l'issue de la concession.

Au 31-12-2023, la provision renouvellement s'élevait à	93 331 K€
Cette provision a servi à financer les renouvellements de l'exercice à hauteur de	- 22 916 K€
Cette provision a fait l'objet d'une dotation à hauteur de	22 226 K€
Au 31-12-2024, la provision renouvellement s'élève à	**92 640 K€**

Remises à titre gratuit

Les remises d'ouvrages à titre gratuit correspondent à des travaux effectués par le SIEDS ou les communes qui sont transférés au concessionnaire. Ils représentent un accroissement de la concession qui se traduit par une augmentation de l'actif et du passif de 14 704 K€ au cours de cet l'exercice.

Subventions pour investissements

Depuis l'exercice 2024, les subventions d'investissements sont maintenues en capitaux propres.

Les exercices précédents, elles étaient reclassées en produits constatés d'avance.

Docusign Envelope ID: 6F76DC5F-05A4-4144-9E2F-33851153EBE2

Ces subventions comprennent les sommes reçues :
- des pouvoirs publics par l'intermédiaire du SIEDS pour faire face aux missions de services qu'exercent par délégation la société lors de ses travaux,
- au titre des raccordements ENR entrant dans le Schéma S3RenR de la région POITOU CHARENTE. (choix de traitement comptable en subvention) Perçues lors de l'achèvement des travaux, elles sont amorties sur la durée de vie des ouvrages qu'elles financent, c'est-à-dire généralement sur 20 ou 40 ans.

Emprunts et dettes financières (note 10)

Emprunts et dettes financières en k€	Valeurs Année N	Valeurs Année N-1
Emprunts auprès des établissements de crédit	98 199	90 490
Dettes financières diverses	214	134
Lignes de crédits	61 648	69 025
TOTAL	**160 060**	**159 649**

en k€	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts et dettes financières	14 813	45 672	37 714	98 199
Dettes financières diverses	214	-	-	214
Lignes de crédits	61 648	-	-	61 648
TOTAL	**76 675**	**45 672**	**37 714**	**160 060**

Dettes fournisseurs et autres dettes (note 11)

Dettes fournisseurs et autres dettes en k€	Valeurs Année N	Valeurs Année N-1
Fournisseurs et comptes rattachés	102 789	128 385
Avances et acomptes clients reçus	59 191	72 657
Dettes	**161 980**	**201 042**
Dettes sociales	13 400	12 987
Dettes fiscales	50 993	61 159
Impôts différés passif	26	51
Fournisseurs d'immobilisations	6 225	7 204
Comptes courants créditeurs	1 423	164
Dettes diverses	6 353	13 870
Autres dettes	**78 420**	**95 435**

Docusign Envelope ID: 6F76DC5F-05A4-4144-9E2F-33851153EBE2

Dettes fournisseurs et autres dettes en k€	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	102 789		
Avances et acomptes reçus	59 191		
Dettes	**161 980**	-	-
Dettes sociales	13 400		
Dettes fiscales	50 993		
Impôts différés passif	26		
Fournisseurs d'immobilisations	6 225		
Comptes courants créditeurs	1 423		
Dettes diverses	6 353	-	
Autres dettes	**78 420**	-	-

Avances et acompte reçus

La société SEOLIS a mis en place un service de mensualisation de la vente de l'électricité. Les clients payent une provision sur leur consommation pendant 10 mois et celle-ci est ensuite régularisée lors de la facture finale. Ces acomptes mensuels net de taxe représentent un montant de 46.1 M€.

Dans les dettes sociales figurent les comptes épargne temps des salariés selon les modalités décrites ci-après :

Compte Epargne Temps « CET »

Un accord d'entreprise permet au salarié de mettre en réserve sur un compte spécifique des jours ou heures de repos non consommés. Ce temps peut être pris l'année suivante ou reporté en fin de carrière. Le montant des droits acquis par l'ensemble des agents titulaire d'un CET, charges comprises, s'élève à la fin de l'exercice à 2.834 K€. Une part de cette somme est calculée selon la méthode actuarielle recommandée par le CNC et représente 453 K€.

Les principales hypothèses retenues pour ces estimations sont :

- âge de départ à 64 ans
- salaire national de base au 31-12-2024
- taux de charges moyen de l'exercice
- un taux actuariel de 3.1271 %

Docusign Envelope ID: 6F76DC5F-05A4-4144-9E2F-33851153EBE2

Compte épargne jour retraite « CEJR »

Dans le cadre d'un accord de branche, le groupe a créé un CEJR pour les salariés. Le CEJR est un mécanisme permettent d'acquérir des jours en fonction de la pénibilité des emplois, ces jours devant être pris globalement avant le départ en retraite. Le montant des droits acquis par l'ensemble des agents titulaire d'un CEJR, charges comprises, s'élève à la fin de l'exercice s'élève à 998 K€. Une part de cette somme est calculée selon la méthode actuarielle recommandée par le CNC et représente 145 K€.

Les principales hypothèses retenues pour ces estimations sont :

- âge de départ à 64 ans
- salaire national de base au 31-12-2024
- taux de charges moyen de l'exercice
- un taux actuariel de 3.1271 %

Docusign Envelope ID: 6F76DC5F-05A4-4144-9E2F-33851153EBE2

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Le chiffre d'affaires (note 12)

en k€	Valeurs Année N	Valeurs Année N-1
Electricité	422 305	478 195
Production électricité	6 066	6 460
Gaz	31 049	48 503
Eclairage public	2 544	2 566
Production de travaux	34 870	44 651
Prestations de services + produits annexes	459	470
TOTA L CHIFFRE D'AFFAIRES	**497 294**	**580 844**

Charges d'exploitation (note 13)

Charges d'exploitations en k€	Valeurs Année N	Valeurs Année N-1
Achats matières 1ères & autres appro.	17 476	16 655
Variation stocks matières 1ères & aut. appro.	- 1 093	132
Achats de sous-traitance	14 243	18 047
Achats non stockés, Matériel et Fournitures	2 240	2 119
Autres services extérieurs	12 460	12 306
Achats de marchandises	355 013	420 068
Variation stocks de marchandises	2	-
Autres charges externes	7 356	7 324
Impôts, taxes et versements assimilés	5 603	5 748
Rémunération du personnel	20 331	19 761
Charges sociales	11 866	11 678
Participation des salariés	787	1 322
Dotations amort. et prov. d'exploit.	38 023	37 753
Dotation provision pour risque et charge	3 523	8 353
Autres charges d'exploitation	6 588	6 178
TOTAL	**494 415**	**567 444**

Docusign Envelope ID: 6F76DC5F-05A4-4144-9E2F-33851153EBE2

Redevance de concession

Les redevances de concession sont issues des contrats passés entre le SIEDS et les sociétés SEOLIS et GEREDIS.

Résultat financier (note 14)

Résultat financier en k€	Valeurs Année N	Valeurs Année N-1
Produits des placements	1 231	1 169
Reprises de provisions immobilisations financières	-	-
Autres produits financiers	330	1 245
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	**1 561**	**2 414**
Intérêts d'emprunts	2 983	7 583
Dotations amort. et prov. Financiers	-	-
Autres charges financières	-	-
TOTAL CHARGES FINANCIERES	**2 983**	**7 583**
RESULTAT FINANCIER	**- 1 422**	**- 5 169**

Résultat exceptionnel (note 15)

Résultat exceptionnel en k€	Valeurs Année N	Valeurs Année N-1
Produits exceptionnels sur op. de gestion	668	1 635
Produits de cession d'éléments d'actifs	259	96
Subventions virées au résultat	1 041	1 519
Reprises de provisions exceptionnelles	0	0
Autres produits exceptionnels	-	-
Transfert de charges	-	-
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	**1 968**	**3 250**
Charges exceptionnelles sur op. de gestion	309	181
VNC des éléments d'actifs cédés	1 186	682
Dotations de provisions exceptionnelles	-	-
TOTAL CHARGES EXCEPTIONELLES	**1 496**	**863**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**472**	**2 387**

Docusign Envelope ID: 6F76DC5F-05A4-4144-9E2F-33851153EBE2

L'impôt société consolidé (note 16)

Les impôts sociaux de chaque société sont calculés au taux légal applicable à chacune d'elles. Pour les impôts différés en consolidation, un seul taux d'impôt est utilisé à 25% identique à la clôture 2024. Il n'y a ni de taux réduit, ni de taux étranger.
Les impôts différés sont liés à des différences temporaires d'imposition, aux retraitements de méthodes entre comptes sociaux et consolidés.
Sur les filiales déficitaires non membres du groupe fiscal de la société mère, les impôts différés actifs sont constatés si des perspectives bénéficiaires sont prévues à court terme. A ce titre, ils ont été activés sur les filiales de production en démarrage. A l'inverse les déficits des sociétés, TIPER Méthanisation et Tiper solaire 3 n'ont pas été activés.

Au regard des perspectives d'avenir, les déficits n'ont pas été activés ou que partiellement pour les sociétés I-ENR, ENR 2, VMH 1, VMH 11, STATION BIOGNV BRESSANDIERE, STATION BIOGNV THOUARSAIS, STATION BIOGNV PIERRAILLEUSES (base de 4 013 K€ d'impôt soit 1 003 K€ d'économies d'impôt)

Preuve d'impôt

	31/12/2024		
	Base	**Impôt**	**Taux**
Résultat net des entreprises intégrées	**26 519**		
Charge d'IS social	10 262		
Charge d'Impôt Différé	310		
Total impôt sur les bénéfices	**10 573**		
Résultat avant impôt	**37 092**		
Impôt théorique calculé		**9 273**	**25,00%**
+ Charges non déductibles (hors IS et IFA)	96	24	0,07%
+ Base IS taxée au taux réduit (15%)			
+ PVLT taxées au taux réduit (19%)			
+ Résultat des stés transparentes			
- Produits non imposables			
+ Q.P de frais et ch réintégrée	66	16	0,04%
Transfert base ID / marge sur stock			
Retraitements de conso sans ID			
Bases non activées N-1 utilisées en N			
Sur amortissement			
- Q.P résultat SCI fiscalisée chez les Minoritaires			
+Var bases non activées	3 986	997	2,69%
Base soumise à l'impôt en consolidation	**41 240**	**10 310**	**27,80%**
Transfert IS intégration fiscale			
+ IS Tx réduit (15%+contrib)			
+ IS Tx réduit (19%+ contrib) +VLT			
- Crédits d'impôt et dégrèvements		-35	-0,10%
- Exo contrib 3.3% conservée par la mère			
+/- Ecart / arrondi Taux IS			
Deficit non utilisé			
Ecart / variation Taux ID n // n-1			
Transfert base integration fiscale			
Divers		0	0,00%
Ecart / Taux d'IS retenu // consolidante		298	0,80%
Charge d'impôt effective		**10 573**	**28,50%**

Crédit impôt mécénat

Le groupe bénéficie sur 2024 d'un crédit impôt mécénat de 35 K€.

Docusign Envelope ID: 6F76DC5F-05A4-4144-9E2F-33851153EBE2

AUTRES INFORMATIONS

Intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale est en vigueur entre les sociétés SEOLIS, GEREDIS, SELIA et SEOLIS PROD.
Les filiales IEL Exploitation 81 et I-ENR ont rejoint le groupe intégré à compter du 1er janvier 2020, suite à la signature d'un avenant à la convention d'intégration fiscale en octobre 2019.
Les filiales SEOLIS MOBILITE et P24 LA CONTIE ont rejoint le groupe intégré à compter du 1er janvier 2022, suite à la signature d'un avenant à la convention d'intégration fiscale en mars 2022.

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Le montant des honoraires constaté en charge s'élève à :

- Au titre de l'audit légal : 117 980 € pour Groupe Y Audit et 18 000 € pour Solaes
- Au titre des SACC, 12 133 € pour le Groupe Y et 6 500 € pour Solaes.

Garanties

- La construction du siège social de GEREDIS a nécessité de faire appel à un financement auprès du Crédit Mutuel Océan pour lequel le SIEDS a apporté sa garantie à hauteur de 50% soit 1 350 K€ à l'origine et est intégralement remboursé à la clôture 31/12/2024.

- Nantissement de parts de sociétés commerciales par la société SEOLIS PROD auprès du Crédit Mutuel à hauteur de :
  - 2 211 K€ pour VMH 1,
  - 4 940 K€ pour VMH 11.

- Cautions de bonne fin conclue avec le Crédit Mutuel par SEOLIS PROD dans le cadre des nouveaux appels à projet :
  - 53 K€ en faveur du PREFET DE LA REGION NOUVELLE AQUITAINE pour le projet MELLERAN
  - 138 K€ en faveur de l'Etat pour le projet LIMALONGE

- Caution solidaire donnée à P79 sur l'emprunt ARKEA à hauteur de 1 528 K€

- Dans le cadre du mécanisme d'accès au marché de l'électricité, la société SEOLIS s'est portée garante des engagements de sa filiale SELIA dans le cadre des contrats d'achat. Cet engagement a une valeur de 39 M€ au 31/12/2024.

- SEOLIS s'est portée caution solidaire lors de la souscription d'un emprunt réalisé par SELIA auprès du Crédit Mutuel pour la totalité de l'emprunt. L'engagement total d'emprunt (capital + intérêt) s'élève à 646 K€ au 31/12/2024.

- SEOLIS a contractualisé au 31/12/2024 des lignes de crédit pour une valeur globale de 125 M€ auprès de 6 banques. En fin d'exercice, ces lignes de crédit sont mobilisées à hauteur de 61.5 M€. De nouvelles lignes ont été contractualisées pour 2025 à hauteur de 110 M€.

- SEOLIS a contractualisé des GAPD pour un montant de 39 M€ à échéance 31/12/2024 et 25 M€ pour l'année 2025.

- Engagement pris par la société SELIA au titre des achats de gaz (hors contrat ENERCOM) : 7 780 K€ pour 2025 et 3 968 K€ pour 2026.

Docusign Envelope ID: 6F76DC5F-05A4-4144-9E2F-33851153EBE2

- Caution solidaire donné par la société SEOLIS à la société GEREDIS sur l'emprunt Linky contracté auprès du Crédit Agricole Charente Maritime pour un montant de 34 579 K€.

- Cautions de garantie contractées auprès du Crédit Mutuel par SELIA en faveur des différents GRD au titre des contrats d'acheminement pour une valeur de 30 K€.

- Dans le groupe I-ENR

Les emprunts contractés pour le financement des installations sont assortis de différentes garanties selon les sociétés et les financements :

  - Nantissement des titres des sociétés CDDR 5, MECO 5, ILEO 7, MECOJIT 1, MECOJIT 2, MECOJIT 3.
  - Des cautions solidaires au CATP pour les emprunts des sociétés CDDR 3 et CDDR 4 à hauteur de 635 K€.
  - Pour l'emprunt souscrit auprès de la BPI pour la toiture du marché Bellevue à Parthenay
    - Engagement de non cession des actions de la société I-ENR
    - gage sans dépossession de biens meubles sur les panneaux photovoltaïques et les onduleurs.
    - Hypothèque en 1er rang sur les conventions de mise à disposition du domaine public à hauteur de 2 annuités de la dette soit 400 K€

    - Cession de créances non notifiée sur les contrats d'achats, de maintenance et délégation des indemnités d'assurance.

- La banque CCM s'est portée caution à hauteur de 115 K€ en faveur de l'organisme ORIAS dans le cadre des contrats Zen élec. Autres GAPD reçues, notamment en faveur de GRT GAZ (137K€), RTE (50K€), TEREGA (100K€).

- La banque CCM s'est portée caution de SELIA à hauteur de 115 K€ en faveur de l'organisme ORIAS dans le cadre des contrats Zen élec

- A compter de l'exercice 2023, GEREDIS a pris en charge la gestion de ses pertes réseaux pour les années 2024, 2025 et 2026. A ce titre elle a contractualisé des engagements d'achats d'énergie au 31/12/2024 pour les valeurs suivantes :

Engagement net au titre des achats des pertes énergie en réseaux					
	2025	2026	2027	2028	**Total**
en €	5 035 922 €	5 627 478 €	3 624 980 €	756 900 €	**15 045 280 €**
en KWH	47 152	75 781	54 880	11 479	**189 292**

Parties liées

Les parties liées au sens du règlement N° 2020-01 du 09 octobre 2020 relatif aux comptes consolidés sont les sociétés non incluses dans le périmètre de consolidation et le SIEDS.

Pour le SIEDS, toutes les opérations conclues sont en lien avec le contrat de concession et sont donc considérées comme conclues dans des conditions normales de marché.

Docusign Envelope ID: 6F76DC5F-05A4-4144-9E2F-33851153EBE2

Effectif

	Valeurs Année N	Valeurs Année N-1
Cadres	71	68
Agents de maitrise	227	224
Employés et techniciens	93	95
Total effectif	**391**	**387**